## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \*

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 24 FEVRIER 2014**, en séance publique, à <u>20 heures</u>, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2014.

# Installation de Christine LAISNE comme Conseillère Municipale

- 1 **ENVIRONNEMENT** Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement Exercice 2013
- **2 FINANCES** Débat d'orientations budgétaires
- **3 PATRIMOINE ET CULTURE** Projet château
- 4 CIMETIERE Vente de la Maison du cimetière
- **5 CIMETIERE** Maison d'accueil du cimetière : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- **6 AFFAIRES IMMOBILIERES** Vente d'un terrain impasse du Bouloir
- 7 JEUNESSE Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH): convention d'accueil d'enfants domiciliés hors DINAN
- 8 SYNDICAT MIXTE MEGALIS BRETAGNE Convention Mégalis

# RELEVE DE DECISIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mardi 24 février, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 18 février 2015.

## Membres en exercice: 33

**ETAIENT PRESENTS:** M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M BOBIGEAT M PASINO, MME DESPRES, M DERU, MME PATRY, MME DAGUIER, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT (jusqu'à l'affaire n°6), M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, MME LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES:** MME MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr HELLIO), MME DESRAME (pouvoir Mme BONNEFOND), M SACHET (pouvoir M LAGREE), M PINEAU (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), M BONENFANT (pouvoir Mme DESPRES), M LE BORGNE (pouvoir M BOBIGEAT), Mr GAUBERT (à partir de l'affaire n°7).

\*

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et procède à l'installation de Mme Christine LAISNE en tant que Conseillère Municipale, suite à la démission de Mr Marc GINGUENE. Mme LAISNE ne reprenant pas toutes les commissions auxquelles participait Mr GINGUENE, la composition de ces commissions sera arrêtée lors du conseil du 31 mars.

Mr le Maire propose Mme Anne-Cécile BRIEC-LAME comme secrétaire de séance. Mme BRIEC-LAME Le relevé de décisions de la séance du 18 décembre 2014 est adopté.

Mr Bertier indique que les relevés de décisions devraient être plus étoffés.

Mr le Maire en prend note. Il fait cependant remarquer que le procès verbal des séances, qui contient l'intégralité des débats, est transmis à tous les conseillers municipaux.

M. Bertier demande aussi ce qu'il en est des horaires de réunion des conseils municipaux Après discussion, il est décidé de conserver l'horaire de 20 heures.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

# <u>Affaire n°1 – ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de</u> l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2013.

Rapporteur: Anne-Sophie GUILLEMOT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2013 est exposé au Conseil Municipal

M. Hays, directeur de la SEDUD présente un diaporama

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, AS GUILLEMOT, M FORGET, M GAUBERT, M DERU, MME BRIEC-LAME et Mr HAYS - Directeur de la Sedud - figure en son entier au sein du procès-verbal.

## Affaire n°2 – FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2015

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Les orientations budgétaires pour l'année 2015 sont présentées au Conseil Municipal et font ensuite l'objet d'un débat.

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, M BERTIER, MME GUILLEMOT, M PASINO, M DERU, M HELLIO, M GAUBERT, MME BONNEFOND, M BRUNET, MME PARIS et MME MEUNIER figure en son entier au sein du procès-verbal.

# Affaire n°3 – AFFAIRES CULTURELLES – Projet Château

Rapporteur : Cécile PARIS

Le projet du château est présenté par Mme PARIS.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'adopter ce projet de château (sous réserve de la partie accueil boutique)
- 2) d'autoriser M. le Maire à choisir le cabinet de scénographie
- 3) de solliciter les subventions de l'Etat (DRAC), de la Région et de Dinan Communauté.

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, M DERU, MME MISSIR, M GAUBERT, M HELLIO, M BERTIER, MME PARIS, M FORGET, MME GUILLEMOT, M PASINO figure en son entier au sein du procès-verbal.

# Affaire n°4 – AFFAIRES IMMOBILIERES- Vente de l'immeuble du 9 rue du Champ Coquède

Rapporteur: Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) de vendre l'immeuble du 9, rue du Champ Coquède, aux conditions indiquées dans la délibération (au prix de 180 000€ pouvant baisser jusqu'à 165 000 €), les offres étant à remettre en l'étude de Maître Allot-Ranc, notaire à Dinan.
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Allot-Ranc notaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, M BERTIER, M GAUBERT, M DERU, M HELLIO figure en son entier au sein du procès-verbal.

# <u>Affaire n°5 – CIMETIERE- Maison d'accueil et de recueillement - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. (DETR)</u>

Rapporteur: Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'approuver le projet de création une maison d'accueil et de recueillement, le dimensionnement de la salle de recueillement étant cependant à revoir.
- 2) de solliciter l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- 3) d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de réalisation de l'opération.

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, M BERTIER, M GAUBERT et M BRUNET figure en son entier au sein du procès-verbal.

# Affaire n°6 – AFFAIRES IMMOBILIERES- Vente d'un terrain, impasse du Bouloir à Dinan

Rapporteur: Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) de vendre ce terrain, aux conditions indiquées dans la délibération (au prix de 150 000€), les offres étant à remettre en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan.
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, M BERTIER et M GAUBERT figure en son entier au sein du procès-verbal.

# <u>Affaire n°7 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE DINAN - Convention d'accueil</u> d'enfants domiciliés hors DINAN

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'adopter les conditions fixées dans la délibération (la participation financière étant de 9,5€/jour/enfant, réévaluée au 1er septembre) quant à l'accueil dans ses ALSH des enfants extérieurs à Dinan ;
- 2) d'autoriser le Maire à établir une convention avec les communes intéressées à ces conditions.

La discussion à laquelle prirent part Mme BRIEC-LAME et MME GUILLEMOT figure en son entier au sein du procès-verbal.

# <u>Affaire n°8 – SYNDICAT MIXTE MEGALIS BRETAGNE- Fourniture de services numériques – Convention d'accès</u>

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention *Mégalis Bretagne* et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet *Mégalis* pour la période 2015/2019.

La discussion à laquelle prirent part M DERU et Mr le MAIRE figure en son entier au sein du procèsverbal.

Monsieur le Maire lève la séance.

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015

#### Monsieur le Maire

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais souhaiter la bienvenue et procéder à l'installation officielle de Christine Laisné, suite à la démission de Marc Ginguené. Christine fait son entrée au conseil municipal, je dirais même son retour puisque Christine a déjà été élue entre 2008 et 2014. Je lui souhaite la bienvenue et donc Mme Christine Laisné est installée comme conseillère municipale. Est-ce que tu reprends les délégations, participations de Marc Ginguené ? C'est-à-dire que Marc Ginguené était membre de la commission éducation-enfance-jeunesse, de la commission culture et patrimoine, de la commission sport et vie associative, de la commission foires et marché, d'attribution des Halles. Il était délégué au collège Roger Vercel en tant que titulaire, délégué au centre social, à Dinan-Exmouth et au groupe de travail commerce.

#### Madame Christine Laisné

Pas forcément, je ne l'ai pas là, mais Bruno doit avoir le tableau des commissions auxquelles je souhaiterai participer, puisque j'ai des problèmes d'horaire, tout ce qui est commission autour de 18h00, ça ne va pas être possible pour moi, donc si tu veux bien Bruno donner le tableau.

## **Monsieur Bruno Bertier**

M. le Maire, je n'ai pas ça sur moi ce soir, je pensais qu'on vous l'avait communiqué. On a travaillé en groupe, on fera quelques modifications si vous le voulez bien au sein du groupe, dans les quelques jours.

## Monsieur le Maire

On remodifie?

## Monsieur Bruno Bertier

Voilà, un tout petit peu.

#### Monsieur le Maire

Dans ce cas là, on validera cela au conseil municipal du 31 mars.

#### Monsieur Bruno Bertier

L'idée est que suivant l'agenda de chacun, nous soyons bien présents dans les commissions.

## Monsieur le Maire

Donc nous revaliderons cela au conseil municipal du 31 mars.

## Monsieur Bruno Bertier

Très bien, je vous remercie.

#### Monsieur le Maire

Christine Laisné étant installée, nous allons pouvoir passer à l'appel. En l'absence de Maxime Sachet, je demande à Anne-Cécile Briec-Lamé de faire l'appel, sachant qu'il y a un certain nombre d'absents, je sens que la grippe fait des ravages.

Anne-Cécile Briec-Lamé fait l'appel.

#### Monsieur le Maire

Merci Anne-Cécile. Quelques mots en guise d'introduction, pour vous dire que nous avons vécu un début d'année, y compris à Dinan, particulièrement difficile suite aux évènements qui ont eu lieu au niveau national et je peux vous dire la fierté qui doit être la nôtre, devant la mobilisation des dinannais puisque 15 000 personnes se sont mobilisées lors de la grande manifestation du 11 janvier dernier. 15 000 personnes qui ont porté haut les valeurs de la république et qui ont surtout montrées leur attachement à la liberté de penser et à la liberté de conscience, qui, comme vous le savez est un des piliers de notre pacte républicain. Je crois que nous, élus de la ville de Dinan, nous pouvons être fiers de cette mobilisation. Je vais en profiter également, pour saluer l'unanimité du conseil municipal à l'occasion de ces évènements particulièrement douloureux pour notre pays. Voilà ce que je souhaitais dire en guise d'introduction.

Rappeler aussi que cette année 2015 va être une année qui va beaucoup nous mobiliser, nous allons sans doute avoir l'occasion d'y revenir lors du débat d'orientations budgétaires, et parce que c'est une année ou la réforme territoriale va prendre toute son ampleur. La Communauté de Communes, Dinan Communauté va devoir s'ouvrir à d'autres communautés de communes sur le territoire, puisque vous savez que le législateur a fixé un seuil qui est de 20 000 habitants, encore que la loi ne soit pas définitivement adoptée, puisqu'elle est en cours avec la navette parlementaire entre le Sénat et l'Assemblée Nationale. Le Sénat étant revenu sur ce seuil des 20 000 habitants, néanmoins le Premier Ministre a réaffirmé que ces 20 000 habitants devraient être la règle, sauf cas particuliers, notamment dans des territoires très ruraux. Donc, Dinan Communauté va devoir s'ouvrir à d'autres communautés de communes, les conseils municipaux seront consultés, nous aurons à nous prononcer sur cette extension du périmètre intercommunal à d'autres communautés de communes, notamment à celles du sud du Pays de Dinan, ou pour certaines au nord du Pays de Dinan. Commence à se dessiner un paysage, et une volonté commune qui est de préserver ce qui a été mis en place dans le cadre du Pays de Dinan, notamment les collaborations qui ont pu se créer, les politiques qui ont été mises en œuvre collectivement. Mais de tout cela nous aurons l'occasion d'en reparler.

L'année 2015, va être aussi l'année où notre chemin de mutualisation va devoir être validé, chemin de mutualisation qui concerne bien évidemment Dinan Communauté, mais qui aura des prolongements pour la ville de Dinan, puisque cette mutualisation concernera au premier chef, les services de Dinan Communauté et les services de la ville de Dinan.

Enfin, la communauté de communes selon toutes vraisemblances, sous réserve du vote à venir du conseil communautaire la semaine prochaine, pourrait se doter d'une nouvelle compétence, qui est le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Vous savez qu'aujourd'hui, c'est une obligation pour les intercommunalités de se doter d'un PLUI. Nous allons sans doute au niveau de Dinan Communauté,

accélérer le pas, tout simplement parce que certaines communes doivent réformer leur PLU, le mettre en conformité, avec le SCoT, voire pour certaines d'entre elles, tout simplement se doter de ce document d'urbanisme. Le conseil communautaire aura à délibérer la semaine prochaine sur cette prise de compétence, dans un premier temps, le conseil municipal de la ville de Dinan aura à en débattre dans un second temps, puisque c'est ainsi que la procédure doit être appliquée, d'abord le conseil communautaire, ensuite le conseil municipal. Qui dit PLUI, dit transfert à l'intercommunalité de l'ensemble des documents d'urbanisme, donc y compris le règlement du secteur sauvegardé, ça veut dire que la révision du règlement du secteur sauvegardé, sera dans cette hypothèse portée par l'intercommunalité. Qui dit transfert de cette compétence des documents d'urbanisme n'emporte pas pour autant la remise en cause du pouvoir de délivrance du permis de construire pour le Maire. C'est-àdire que le Maire reste le seul compétent pour délivrer les permis de construire. Le PLUI, me diriezvous, qu'est-ce que ca peut nous apporter dans la mesure où nous venons d'adopter notre PLU, je vous rappelle qu'au conseil municipal du mois de décembre, nous avons adopté définitivement notre PLU, et bien c'est vrai que pour la ville de Dinan, cela aura finalement au bout du compte peu de conséquences, notre PLU est compatible avec le SCoT, il sera tout simplement introduit dans le PLUI, mais je vous le rappelle sous réserve que le conseil communautaire en décide lundi prochain et que les conseils municipaux des communes de Dinan Communauté valident cette orientation.

Voilà ces quelques informations que je souhaitais vous donner en ce début d'année 2015, à l'occasion de ce premier conseil municipal de l'année.

Je vous propose que nous passions dès maintenant à l'ordre du jour.

#### **Monsieur Bruno Bertier**

M. le Maire, on n'a pas approuvé le relevé.

#### Monsieur le Maire

Ah excusez moi, est-ce qu'il y a des observations sur le dernier relevé de décisions du procès-verbal du dernier conseil municipal ? Je vous en prie.

## **Monsieur Bruno Bertier**

Justement, avec le groupe nous trouvons que ce relevé de décisions est de plus en plus pauvre M. le Maire, et qu'il est de plus en plus difficile de l'approuver en l'état parce qu'on a de moins en moins d'informations, je prendrais qu'un exemple, à l'affaire 15, on ne sait même pas qui a pris part à la discussion lors du dernier conseil municipal. Par contre on a des informations importantes au début, c'est avec plaisir, il faut de la convivialité au sein de ce conseil, on sait que vous avez souhaité un joyeux anniversaire à Anne-Cécile, malgré tout, ce serait bien que l'on ait des comptes-rendus, des relevés de discussions un peu plus étoffés, pour pouvoir les approuver en l'état. En début de mandat, l'année dernière nous avions évoqué un logiciel de retranscription numérique, où en est-t-on? Est-ce qu'il y a eu une étude de faite là-dessus, est-ce que les choses avancent, pour qu'enfin nous ayons des comptes-rendus de décisions que nous pourrions approuver avec des éléments tangibles. J'aurais une deuxième question, puisque c'est dans ce relevé de décisions, c'était la réflexion que vous nous aviez demandé sur les horaires du conseil, je voulais savoir M. le Maire si là-dessus vous aviez avancé également ? Merci.

#### Monsieur le Maire

Bien, je prends note de la remarque. Ceci étant je vous rappelle que vous êtes destinataires des procès-verbaux, qui reprennent in extenso l'ensemble des interventions des conseillers municipaux, et que vous les recevez tous par mail. C'est vrai qu'il y a un décalage. Vous conviendrez que les services sont fortement mobilisés et qu'il faut aussi prendre le temps de reproduire l'ensemble de ces débats. Ceci étant, reconnaissez néanmoins que vous êtes destinataires de l'ensemble des débats du conseil municipal.

#### Monsieur Bruno Bertier

Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas demander l'impossible au service, mais il faudrait voir pour un logiciel de retransmission.

## Monsieur le Maire

Ecoutez, nous pouvons regarder, pourquoi pas. M. Fromont me signale que nous avons déjà appelé quelques villes pour voir comment cela se passait, quel était le prix et quels étaient les avantages et les inconvénients de ce type de logiciel. L'étude est en cours, les choses vont avancer. Je vous rappelle que vous êtes destinataires des procès-verbaux, qui reprennent in extenso l'ensemble des interventions des conseillers municipaux.

#### Monsieur Bruno Bertier

Sauf que M. le Maire, quand vous nous demandez de les approuver, nous ne les avons pas reçu. C'est là-dessus que je conteste, évidemment nous les recevons.

#### Monsieur le Maire

Ce que je vous demande d'approuver ce sont les relevés de décisions, pas les débats.

## Monsieur Bruno Bertier

Bah oui justement.

## Monsieur le Maire

Pas les débats, ce n'est pas un procès-verbal justement. On ne va pas refaire une demi-heure sur le débat que nous avions au mois d'avril dernier. Puisque justement à votre demande ça ne s'appelle plus un procès-verbal, mais un relevé de décisions, et lorsque vous prenez connaissance de ce document de quoi s'agit-il ? Et bien, il s'agit des décisions qui ont été adoptées, validées ou refusées par le conseil municipal avec le nombre de votes favorables ou de votes défavorables. Puisque c'est à votre demande d'ailleurs que ça ne s'appelle plus un procès-verbal, j'en prends acte et vous aviez raison, le procès-verbal reprend in extenso les propos qui sont tenus par les uns et par les autres dans cette instance. Je prends note de votre remarque et nous essaierons d'avancer.

# **Monsieur Jean Gaubert**

Convenez que c'est compliqué, parce qu'en réalité, c'est vous qui prenez la seule liberté, parce qu'on nous propose de les relire, mais c'est longtemps après, de la transcription de ce qui restera dans les documents communaux. Il me paraitrait normal que nous puissions le voir comme dans toutes les autres assemblées, vous m'avez reproché de parler de ce que j'ai fait avant, mais je peux aussi parler

de ce que j'aurais fait après. Mais en tout état de cause, j'ai cette expérience au moins de beaucoup d'assemblée, c'est vraiment l'assemblée où les vrais procès-verbaux viennent le plus tard. Je sais que les services sont réduits, je sais que l'on va parler tout à l'heure encore de plus de rigueur. C'est peut-être l'occasion de se reposer des questions que l'on vous avait posé il y a un an, dans beaucoup d'assemblées, ça se passe comme ça, ça permet de soulager le personnel. On ne peut pas toujours, nous opposer le fait que ça n'a pas été fait, si on n'a pas fait pas les démarches.

## Monsieur le Maire

Ecoutez M. Gaubert, honnêtement, je ne pense pas que le débat que nous avons à nouveau ce soir, soit le débat essentiel et existentiel pour le conseil municipal, je prends note de votre remarque, reconnaissez que vous avez tous les procès-verbaux qui reproduisent, je vous le répète, in extenso l'ensemble des interventions des uns et des autres, il n'y a aucune correction de ma part, et non seulement il n'y a aucune correction, je ne les relis même pas avant qu'ils vous soient communiqués, ne nous faites pas de procès, en transformation ou etc. J'espère que vous allez aussi relayer cette information au niveau du conseil communautaire, car c'est exactement la même façon de procéder que le conseil communautaire de Dinan Communauté. On reprend les décisions qui sont adoptées ou rejetées par le conseil municipal ou par le conseil communautaire, avec le nombre de voix pour et le nombre de voix contre. c'est un relevé de décision.

#### Monsieur Didier Déru

Je me suis absenté momentanément, finalement la discussion en est toujours resté au même point. Pour satisfaire tout le monde, puisqu'à l'initiative de M. Gaubert, ou du groupe de la minorité, ça a été indiqué comme un relevé de décisions qui est approuvé, est-ce qu'avec le temps nécessaire au service, on ne pourrait pas approuver le procès-verbal, comme ça tout le monde serait satisfait. A partir du moment où l'on ne rentre pas dans des explications, à savoir j'ai mis une virgule là et pas là, ça permet d'avoir une transparence.

## Monsieur le Maire

Nous approuvions les procès-verbaux qui sont rédigés et qui vous ont été adressés.

## Monsieur Didier Déru

S'il y a des erreurs matérielles, on pourra les faire remonter ?

#### Monsieur le Maire

Vous pouvez toujours, les faire remonter d'ailleurs, c'est-à-dire si vous constatez qu'il y a des erreurs de retranscription dans vos prises de paroles, les faire remonter au niveau du secrétariat, au niveau d'Isabelle ou de Tiphanie et bien évidemment vos observations seront prises en compte.

Sur les horaires, je vous ai fait un certain nombre de propositions, notamment d'avancer l'heure du conseil municipal, c'est le cas quasiment partout. Nous sommes les seuls aujourd'hui à avoir un conseil municipal aussi tard, en regardant ce qui se passe ailleurs, le conseil communautaire est à 18h30, tous les conseils municipaux des communes environnantes commencent à 18h, pour certains à 18h30, pour les autres 19h. J'entends bien les remarques des uns ou des autres sur vos obligations professionnelles, si vous considérez que 20h est l'heure idoine pour les uns et les autres, nous maintenons le conseil municipal à 20h. Certains ont proposé que l'on coupe la poire en deux et que l'on mette 19h, pourquoi pas, sur ce sujet là, je n'ai pas de religion en la matière, l'objectif est que le plus

grand nombre d'élus puissent participer à nos travaux. Je sais que c'est partagé, mais reconnaissons que nous sommes un cas à part aujourd'hui dans le paysage institutionnel français, quasiment toutes les villes commencent leurs conseils municipaux plus tôt. Regardez dans les Côtes d'Armor, quasiment toutes les villes commencent à 18h ou 18h15, Guingamp : 18h, Lannion : 18h, Ploufragan : 18h, Saint-Brieuc : 18h15, Loudéac : 18h30, Plérin : 18h30, Lamballe : 18h30, Avranches : 19h et Fougères : 20h comme nous et Dinan Communauté : 18h30, le Pays : 18h. Moi, si c'est 20h, il n'y a pas de problème. Il faut modifier le règlement intérieur. Il y a des séances qui vont être un peu lourdes, je pense notamment à la prochaine séance du conseil municipal où nous allons examiner le compte administratif et le budget primitif. On peut le laisser à 20h, on peut aussi l'avancer à 19h, si vous le souhaitez. Mme Missir, vous avez souhaité prendre la parole.

## **Madame Stéphanie Missir**

Concernant l'affaire n°17, le vœu, pourrait-il être précisé dans ce relevé de décisions qui a émis le vœu ? Une proposition de type : « vœu présenté par le groupe de la minorité ».

#### Monsieur le Maire

Oui bien sûr, on le précisera. Il n'y a pas de problème pour ça. On revient à notre affaire des horaires du conseil municipal.

## Monsieur Didier Déru

On peut se distinguer, il faut permettre à ceux d'entre nous qui travaillent jusqu'à 19h, il y en a un certain nombre d'entre nous, de pouvoir assister aux séances de conseil. On reproche que ce soit de droite ou de gauche, d'avoir une composition des élus qui ne correspondent pas totalement à la typologie de la population avec trop de retraités, trop de fonction publique. Alors peut être que justement, je ne suis pas contre d'avancer d'une demi-heure, il n'y a pas de souci, mais je crois que c'est important de maintenir des horaires qui permettent à tout le monde d'y assister. Je remarque qu'à certaines commissions, comme la commission du patrimoine qui se réunie à 20h, moi je maintiens mes commissions économiques à Dinan Communauté à 20h30 et je remarquerai M. Le Maire que l'on a parlé de Dinan Communauté, sauf que vous savez comme moi que c'est une décision unilatérale du Directeur Général.

## Monsieur le Maire

Alors je propose que nous maintenions à 20h.

## **Monsieur Bruno Bertier**

Oui c'est ça, que l'on garde le même horaire. Je rappelle à Mme Bonnefond à qui on a demandé pour la commission des finances, j'ai vu que l'on avait reçu pour le 9 mars à nouveau une convocation à 18h.

## Monsieur le Maire

On avait dit à 18h30.

## **Monsieur Bruno Bertier**

Là elle est encore à 18h. Je rejoins Didier Déru, c'est difficile, on veut être présents.

#### Monsieur le Maire

Nous restons sur ces horaires de 20h, nous terminerons s'il le faut à 1h du matin. Ces préliminaires étant terminés, je propose que nous passions à l'ordre du jour.

## Affaire n°1

# <u>ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau</u> potable et de l'assainissement – Exercice 2013.

Rapporteur: Anne-Sophie GUILLEMOT

L'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire de chaque Commune, qui a transféré ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, présente au Conseil Municipal un rapport annuel qu'il a reçu de cet établissement sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport concernant l'exercice 2013 nous a été remis par la Communauté de Communes de DINAN, fin 2014.

Les dispositions essentielles contenues dans ce rapport sont les suivantes :

- Mode d'exploitation des services :
   Affermage à la Société des Eaux du District de DINAN (SEDUD) depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1992, pour une période de 25 ans. Le contrat prend fin le 30 septembre 2017
- Communes concernées par cet affermage :
   Aucaleuc, Dinan, Lanvallay, Léhon, Quévert, St Samson sur Rance, Taden et Trélivan.

## I. Service d'alimentation en eau potable

# ♣ Prestations confiées à la SEDUD

- La gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
- La gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances des clients
- La mise en service des branchements.
- L'entretien: de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil.
- Le renouvellement : de la voirie, des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques.
- Les prestations particulières : annuités d'emprunts, inspection télévisée des captages, traitement chimique des massifs filtrants.

La Collectivité, quant à elle, prend en charge :

- Le renouvellement : des canalisations, des captages, des clôtures, des forages, des menuiseries métalliques, de la serrurerie, des ouvrages de traitement, du génie civil.
- Prestations particulières : l'entretien des points de distribution publics, le traitement des boues.
- Estimation de la population desservie : 33 000 habitants.
- Ressources en eau : Elles proviennent des barrages du « Pont Ruffier » et du « Val » en Bobital et d'un captage souterrain au « Bois Riou » à Quévert.
- Importations d'eau: Plouër sur Rance (71 m³),
- ♣ Nombre d'abonnés : 16 679 (dont 7 478 sur la Ville de Dinan)

# ♣ Volumes d'eau :

-	Produit Importé (Syndicat Mixte Arguenon – Penthièvre)	2 869 837 m <sup>3</sup> 404 248 m <sup>3</sup> 3 274 085 m <sup>3</sup>
-	Vendu à l'extérieur Volume mis en distribution	- <u>1 372 211 m³</u> 1 901 874 m³
_	Volume vendu aux abonnés	1 467 302 m <sup>3</sup>

La consommation moyenne par abonné domestique est de 72 m3 par an

- Longueur du réseau : 377,6 km.
- Qualité de l'eau : les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS.
  Le contrôle réglementaire donne les résultats suivants :

Lo controlo regionientano dei	ine les resultats survaints.		
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	
Conformité bactériologique Conformité physico-chimique	82 120	0 1	

♣ Prix du service. Il comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les tarifs concernant la part qui revient à la Collectivité (CODI) sont fixés annuellement par l'assemblée délibérante de celle-ci. Ceux qui sont liés à la part de la SEDUD sont révisés annuellement conformément au contrat d'affermage.

Le détail d'une facture d'eau de 120 m<sup>3</sup> (movenne usagers) d'un usager de DINAN est le suivant :

	1/1/2013	1/1/2014	<u>Variation</u>
Exploitant	185,84	188,82	+ 1,55 %
Collectivité	69,95	69,95	0 %
Redevance SDAEP (syndicat départ.			
d'alimentation en eau potable)	11,20	11,40	+ 1,79 %
Redevance pollution (agence de l'eau)	37,20	37,20	0 %
TVA	16,74	16,91	+ 1,02 %
	321,03	324,28	+ 1,01 %

# Recettes d'exploitation en 2013 :

- de la collectivité : 1 245 476,12 € - de la SEDUD : 2 947 518,48 €

# II. Service de l'assainissement

## Prestations confiées à la SEDUD :

- La gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
- La gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients.
- La mise en service des branchements
- L'entretien de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, de la serrurerie, des postes de relèvement, des stations d'épuration, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
- Le renouvellement de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des collecteurs < 6m, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, des stations d'épuration
- Prestations particulières : conditions de raccordement des installations intérieures, curage des lagunes, curage hydrodynamique, manutention et évacuation des boues et des sous produits.

## La collectivité, quant à elle, prend en charge :

Le renouvellement de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des menuiseries métalliques, de la serrurerie, des toitures, des couvertures, du génie civil, du grillage des clôtures

- Prestations particulières : inspection télévisée des canalisations.

Estimation de la population desservie : 34 400 habitants.

Nombre d'abonnements : 17 088 (dont 7 524 sur Dinan)

Volumes facturés : 1 495 680 m³

Longueur du réseau : 288 km

# Stations de traitement

	Capacité équivalents-habitants
<ul> <li>Station d'épuration de Lanvallay</li> <li>(traitement biologique par boues activées)</li> <li>Lagune d'Aucaleuc</li> </ul>	52 000
(traitement biologique par lagunage aéré) - Station d'épuration par lit bactérien de la Vicomté-sur-Rance	700 500
- Station d'épuration de St-Piat (traitement biologique par boues activées)	400
<ul> <li>Lagune naturelle de Trélat-Taden</li> <li>(traitement biologique par lagunage naturel)</li> <li>Station d'épuration de la Hisse à St Samson sur Rance</li> </ul>	500 2 700
Clation a oparation as it i most a of sumson sur Name	2100

# Indicateurs financiers

- Le prix du service comprend une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.
- Le prix de la part qui revient à la Collectivité est fixé par l'assemblée délibérante.
- Les tarifs concernant la part de la SEDUD sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
- Détail de la facture d'un usager de 120 m³

	01/01/2013	01/01/2014	<u>Variation</u>
Exploitant	164,76	168,12	+ 2,04 %
Collectivité	67,68	67,68	0 %
Redevance modernisation des réseaux	22,80	22,80	0 %
TVA	13,87	25,86	<u>+44,71</u> %
	273,11	284,46	+ 4,16 %

# Recettes d'exploitation en 2013 :

Collectivité 1 271 362,82 €
 Exploitant 1 881 681,20 €

<u>Travaux engagés au cours de l'exercice</u>: 712 955 €

\* \*

Monsieur HAYS, directeur de la SEDUD, commente le rapport. S'en suit une discussion au sein du Conseil Municipal.

#### Monsieur le Maire

Je demande à Anne-Sophie qui est membre de la commission de l'eau, mais qui n'est pas la seule, Michel Forget est aussi membre de la commission à Dinan Communauté, vous pouvez également faire ça à deux voix et quatre mains. Je salue la présence d'Olivier Hays qui est Directeur de la SEDUD et qui va, aussi participer à la présentation de ce rapport. Vous pourrez ensuite poser les questions, autant préciser que ce rapport a déjà été présenté au conseil communautaire.

## Madame Anne-Sophie Guillemot

C'est une obligation que nous avons de vous présenter le rapport annuel du prix de l'eau, il nous a été présenté en décembre 2014, donc vous voyez que l'on n'a pas pris de retard par rapport à sa présentation. Je vais prendre la parole dans un premier temps, très rapidement je vais passer la parole à M. Hays qui va vous expliquer la partie plus technique. Déjà, pour comprendre le fonctionnement de l'eau et de l'assainissement, il y a deux éléments, il y a la partie production de l'eau potable et la partie des eaux usées (l'assainissement).

Anne-Sophie Guillemot présente le rapport.

Olivier Hays (Directeur de la SEDUD) présente le rapport technique.

## **Monsieur Michel Forget**

Juste quelques mots par rapport à l'illustration, je n'en veux pas au Responsable de la SEDUD. Il a été rappelé que l'enjeu pour Dinan Communauté, c'est effectivement en 2017, ce n'est pas la guestion d'un mandat, si on veut revoir la délégation du service public, c'est dès aujourd'hui, qu'il faut se poser les questions, de savoir si en 2017 on reconduit ce service public, ou bien est-ce qu'on envisage un passage en régie? Ou éventuellement SPL (société publique locale). Je voudrais rappeler quand même quelques petits éléments, pour sortir un petit peu d'une présentation uniquement chiffrée et technique, je pense que l'on en est tous conscients, l'eau est un bien précieux et commun pour nous, pour l'humanité, il y a des enjeux, il y aura une conférence sur le climat à la fin de l'année et je pense que tout le monde est conscient des enjeux. Dinan a voté un Agenda 21, et on en est heureux, on avait d'ailleurs poussé pour, je pense que c'est tout à fait intéressant. Il me semble d'ailleurs que dans une des fiches actions, il avait été proposé un débat sur l'eau, bien que n'étant pas de la compétence de la ville de Dinan, mais l'idée était que les citoyens et citoyennes de Dinan s'emparent de ce sujet, pour pouvoir mesurer les enjeux et faire les choix appropriés. Je ne peux pas m'empêcher de réagir lorsque j'entends « production d'eau potable », c'est un débat mainte fois, on ne produit pas de l'eau, c'est un bien commun, c'est toujours la même eau qui circule, le cycle de l'eau, et je pense que c'est important de saisir cela. Il n'y a pas une production d'eau, c'est-à-dire que la SEDUD, comme tout le monde ne fabrique pas d'eau, et production d'eau potable, c'est-à-dire que l'on pourrait croire qu'il y a une production d'eau potable puisqu'elle ne l'est pas avant. Ceci dit, je pense que la guestion du potable peut être interrogée. Je suis retourné voir dans le « Petit Robert » qui est un dictionnaire comme chacun le sait, qu'il n'y ait pas de malentendus, l'eau potable signifie qui peut être bue sans danger pour la

santé, c'est ça la définition de l'eau potable. Je ne suis pas sûr aujourd'hui que l'on puisse être aussi affirmatif, je veux dire que l'eau que l'on boit aujourd'hui, même traitée n'est pas sans conséquence pour la santé, et je cite juste ce point là, je pense que dans les années qui viennent, on sera obligé d'y veiller, c'est la question des perturbateurs endocriniens. On ne trouve que ce que l'on cherche, il me semble, que c'est de plus en plus d'actualité, la guestion entre autre des substances médicamenteuses et d'un certain nombre de produits dans l'eau, les perturbateurs endocriniens, peuvent être source de disfonctionnement et d'ennuis pour la santé. Je voudrais juste rappeler aussi qu'il y a un principe en France qui est : « pollueur, payeur », je voudrais dire aussi que les plus gros consommateurs d'eau ne sont pas forcément ceux qui payent, je crois que la Cour des Comptes a sorti récemment un rapport làdessus, où les particuliers contribuent beaucoup plus au traitement et au prix de l'eau que les professionnels, je crois que c'est aussi un élément qu'il ne faut pas perdre de vue. Sur la question de Dinan ou de Dinan Communauté proprement dit, je pense que l'on a un gros problème de vétusté du réseau, quand vous évoquiez tout à l'heure le renouvellement et le taux de renouvellement qui est très faible, je crois que c'est 0,5 de moyenne nationale que vous disiez ? Un renouvellement, on peut le comprendre sur un réseau qui est à peu près en bon état et entretenu, et que l'on renouvelle périodiquement. La situation du réseau de Dinan Communauté et de Dinan particulièrement est très insatisfaisante et je crois que là, il y aura un gros enjeu financier, dans les années qui viennent, et je rappelle que tout ce qui est concédé à la SEDUD ne prend pas en compte la réfection du réseau, ca, ca incombe à Dinan Communauté. Je crois que c'est important de se dire ça. Sur la guestion du passage ou pas en régie, je pense qu'effectivement, je prendrais le critère de prix, c'est toujours compliqué de se retrouver dans les tarifs de l'eau, ce que paye le consommateur, etc. Si j'en crois un certain nombre d'études qui ont été faites, on se situe, je crois à 2,70€ du m³ pour l'eau potable, dans une fourchette, puisqu'en Côtes d'Armor, le prix moyen est de 2,35€ par m³ et 80% des usagers en Côtes d'Armor payent entre 1,89€ et 2,69€, on est dans une fourchette élevée par rapport à ça. Sur l'assainissement, on est à 2,37€ et le prix moyen en Côtes d'Armor est de 2,25, on est un peu plus dans la fourchette, puisque 80% des usagers payent entre 1,65€ et 3,07€. Il faut savoir que si on cumule l'eau potable et l'assainissement on est à 4,40€ par m³ et là on se trouve sur une fourchette haute sur le territoire national, puisque que l'on est à peine à 3€ du m³ en Haute Vienne et on est à 5,72€ dans le Tarbes. Je crois que c'est important de saisir ces données là pour dire que la situation de l'eau sur Dinan Communauté, je vais utiliser un euphémisme, mérite toute notre attention. Nous souhaiterions qu'il v ait dans les mois qui viennent au moins un consensus sur la démarche pour prendre en compte ces choses là. C'est le rapport sur la qualité du service, mais je voudrais quand même au cas où, ça vous aurait échappé, la presse s'en est fait l'écho, Dinan Communauté avait et là c'est l'héritage, donc M. le Maire, vous n'y êtes pour rien, effectivement la DSP avait été conclue en 1992, pour une durée de 25 ans, ce qui était très long et je crois qu'il y a eu des observations déjà à l'époque par la Cour des Comptes qui avait interpellé le Maire de l'époque, ensuite la loi Barnier, la jurisprudence a fait obligation aux collectivités qui avaient signé des contrats avant 1995 et d'une durée supérieure à 20 ans, de saisir la direction pour avis, et donc elle avait été saisie en 2012 et a émis un avis favorable sur la durée initiale des contrats. Je dis ça parce que le contrat à l'époque a été placé pour une durée anormalement longue, je crois que l'on peut se le dire ici, et sur des objectifs qui à l'époque étaient très laxistes, qui étaient loin d'être contraignants, que les objectifs qui sont imposés aux délégataires aujourd'hui. En tout cas il se fait que la CODI a diligenté un audit sur les comptes.

**Monsieur le Maire** 

Dinan Communauté

**Monsieur Michel Forget** 

Qu'est-ce que j'ai dit?

## Monsieur le Maire

La CODI.

## **Monsieur Michel Forget**

Ca n'était pas la CODI, l'audit ? C'était déjà Dinan Communauté ?

#### Monsieur le Maire

Oui l'année dernière, continue.

## **Monsieur Michel Forget**

J'ai pris ça dans l'exposé de Michel Daugan quand il avait introduit les affaires en commission, il avait dit CODI, donc je lui fais confiance. En tout cas pour dire que cet audit, très pointu, les services l'ont reconnu eux-mêmes, ils n'étaient pas en capacité de faire toute cette étude là, et bien avait permis de voir, que la SEDUD avait provisionné, je dis bien provisionné, il faut être clair sur les termes, 2 millions d'euros. S'il n'y avait pas eu cet audit, on peut se poser la guestion, je crois gu'il n'y aurait pas eu pour la SEDUD d'obligation de restituer ou de réinvestir ces sommes là. En tout cas, il y a eu des négociations, très âpres, et là, on peut saluer les négociateurs, je ne sais pas si c'est l'horizon de 2017 et puis la renégociation des contrats, mais il se fait que la SEDUD, effectivement a fait des gestes commerciaux, à accepter de changer 6400 compteurs qui étaient vieux de plus de 15 ans, qui a accepté de renouveler des installations pour 560 000€, etc. Disons que le mandat et la délégation se termine un peu mieux que ce qu'il aurait pu se passer. Je dis ça parce que ça interpelle quand même sur le contrôle, on va dire ça comme ça, et la surveillance sur le rendu des comptes sur une DSP, quand on sait que le délégataire avait provisionné sans que l'on ne le sache 2 millions d'euros, ce n'est quand même pas rien. Là aussi, la question de transparence, à propos de l'eau ça devrait être une évidence, est à mon avis un des éléments dont il faudra tenir compte dans les débats qui vont venir sur le mode de gestion. Je voudrais terminer aussi sur la question des prix, je l'ai déjà évoqué tout à l'heure, pour dire que le passage en DSP, on a l'exemple de Rennes qui est plus proche de nous, qui est plus social. qui peut se discuter, est-ce que par exemple, c'est logique, que l'on paye l'eau le même prix pour remplir sa piscine ou pour se laver? Je crois qu'aujourd'hui c'est ce type de question qu'il faut se poser. Est-ce que quand on est professionnel, et qu'on peut intégrer cela dans ses frais, on doit payer le même prix de l'eau qu'un particulier pour des besoins essentiels? Ce sont des questions qu'il faut se poser, et qui actuellement ne sont absolument pas posées je ne remets pas cela en cause, c'est une obligation, je veux dire sur des données très techniques de chiffres, etc. Voilà, j'en aurai terminé.

#### Monsieur le Maire

Merci Michel Forget. On connait le connaisseur sur cette thématique tout à fait particulière. Ce n'est pas le lieu du débat, puisque je le rappelle, c'est une compétence de Dinan Communauté. C'est à Dinan Communauté qu'il appartiendra de statuer sur l'avenir de la délégation du service public. Je fais confiance au Président de la commission de l'eau qui a entrepris la réflexion qui doit aboutir à l'horizon 2017, à un changement de régime qui peut être en effet, une gestion directe par le biais d'une régie ou par le biais d'une société publique locale. En effet tu as cité l'agglomération Rennaise qui a mis en place une SPL. Tu aurais pu citer aussi l'agglomération malouine qui elle, est revenue en régie en 2013

avec un succès mitigé, c'est -à-dire qu'aujourd'hui, l'agglomération malouine regrette le choix qu'elle a fait à l'époque. Je le rappelle ce n'est pas ici dans cette instance que nous allons choisir le mode juridique d'exploitation de l'eau, ce sera au conseil communautaire qu'il appartiendra de conclure.

## **Monsieur Jean Gaubert**

M. le Maire, simplement pour poser quelques questions. La première, pourquoi on ne nous a pas distribué le document que certains ont sous les yeux et qui nous a été projeté ? Je me suis posé la question de savoir si j'avais des problèmes de vue, mais en interrogeant les personnes autour de moi, je me suis rendu compte que nous étions tous dans la même situation, nous pouvions connaître la carte du secteur, c'était assez facile, mais pour les chiffres on ne pouvait pas les voire. Michel a la chance d'avoir été à la communauté de communes et d'avoir le document qui nous a été projeté, je pense que nous aurions pu utilement en avoir un exemplaire, ce qui nous a permis de mieux suivre, parce que la projection n'a pour intérêt que d'égayer le fond de la salle, c'est franchement tout. Ceci je pense que pour l'année prochaine on pourra au moins nous le faire. J'ai quelque questions, je ne me retrouve pas dans les chiffres qui ont été donnés, parce que quand je vois le volume qui a été mis en distribution sur ceux qui concerne Dinan et ceux qui sont en gestion avec la SEDUC, nous avons 1 901 874 m³ et que nous avons vendu aux abonnés 1 467 302 m3, j'aurais aimé savoir où est passée la différence ? Et je n'ai pas bien compris, je sais que les pompiers en ont pris un peu, je sais que tout ça, mais comme par définition on ne sait pas combien les pompiers prennent, on ne sait pas combien il y a de ? et je ne sais pas comment est calculé le taux de 89% après, puisque celui là on l'a bien retenu sur quelque chose. Donc, j'aimerai bien qu'on m'explique cette partie, ce n'est pas comme ça quand je gérais un service d'eau, permettez moi de le dire, ce n'est pas comme ca gu'on comprenait les choses. 2<sup>ème</sup> observation. je suis un peu surpris aussi mais je peux toujours être surpris dans ma vie, que ce soit le délégataire qui rembourse les indemnités d'emprunts. Il me semblait que dans ce cas là, ce n'était pas le délégataire qui devait le rembourser mais c'était effectivement l'attributaire de la délégation puisque la responsabilité est à lui de contracter les emprunts et donc de les rembourser, et que pour cela il perçoit une redevance qui a d'ailleurs été évoqué dans les tableaux qu'on nous a donné, et c'est cette redevance qui couvre les indemnités d'emprunts, et donc je ne vois pas pourquoi ce serait lui qui les rembourserait, ceci dit après tout si c'est vrai pourquoi pas mais je serais étonné car ce n'est pas lui qui les négocie. 3ème type de question, c'est le débat entre la partie de l'un et de l'autre. J'ai bien noté que le délégataire avait l'entretien des canalisations. Mais j'ai aussi noté que le renouvellement des canalisations était de la responsabilité de la communauté de communes ou du délégataire, ce qui me parait, et là je le dis pour la suite moi je ne serais pas dans le débat qui aura lieu à la communauté de communes, ce qui me parait quelque part un peu dangereux parce que si on entretien pas bien, on provoque un renouvellement plus rapide, et moi, si il y avait une délégation, il m'apparaitrait normal que l'entretien et le renouvellement soit dans le même paquet. Soit il est au délégataire, soit il est au déléguant. Mais on n'avait fait le plus mauvais choix, parce qu'il n'y a aucun encouragement pour le délégataire à tenir un réseau de bonne qualité

## Monsieur le Maire

C'est le contrat de DSP de 1992

# **Monsieur Jean Gaubert**

Oui mais je ne mets personne en cause, simplement je pose des questions, j'essaye de saisir les questions de fond, on va faire une nouvelle délégation, on va faire une régit, on va faire je ne sais quoi l'année prochaine, les vraies questions il faudra se les poser et ne pas recommencer les erreurs qui ont

été faites à cette époque là et qui d'ailleurs auraient du peser moins longtemps car il faut se rappeler que c'est à partir du 1er Janvier 1993 qu'on ne pouvait plus donner de délégation de plus de 12 ans en eau en affermage et cela a été signé je crois le 1er octobre 1992 et la loi SAPIN datait de 91, donc comprenne qui pourra, mais en tout les cas signé pour 25 ans c'était quand même un risque pour cette période mais ça été fait on va pas y revenir. Ensuite je voudrais revenir sur deux ou trois petites questions qui vont aller très vite, la première c'est à propos du taux de renouvellement des canalisations, 0.5%, vous avez sans doute fait un calcul comme moi, à ce rythme là on met 200 ans pour les renouveler. Cela me conduit à poser une question sur laquelle je n'ai pas trouvé mais dans le rapport complet peut être qu'il y a, quel est le taux de branchement au plomb ? est-ce qu'on en a encore, dans la ville de Dinan en particulier ? Souvent là où les services sont les plus anciens qu'on a des branchements en plomb, on a même parfois des canalisations en plomb, donc j'imagine qu'on connait le taux de branchement en plomb, quel est le rythme de renouvellement des compteurs, quelle est la politique de renouvellement des compteurs ? Michel Forget a bien dit « on a exigé qu'ils renouvellent les compteurs », mais normalement dans le contrat le rythme de renouvellement des compteurs doit être prévu, je crois que c'est important parce que le compteur est l'outil qui permet de mesurer la quantité d'eau livrée et on sait que plus un compteur vieilli plus la précision du compteur diminue et on a là effectivement des difficultés. Ensuite, nous avons effectivement des chiffres sur les travaux à réaliser, on aurait aimé savoir où, quand ont-ils été faits et de quelle nature étaient-ils ? là on n'a pas ça non plus, en particulier dans la ville de Dinan. Pour les communes aux alentours, c'est aux conseils municipaux des communes de poser la guestion, mais ici, je crois qu'il était important que nous le sachions.

## **Didier DERU**

On va se trouver dans un paradoxe au niveau de l'eau, on a un marqueur qui est le Grenelle de l'environnement par rapport au taux de fuites et on a nécessairement pour combler ce taux des travaux nécessaires à réaliser. On sait aujourd'hui que les collectivités n'ont plus les moyens de réaliser ce type de travaux, il faut saluer la politique de Dinan Communauté qui a mis un budget significatif au niveau de la politique de l'eau. Je voudrais savoir pour la ville de Dinan, quel est l'âge médian des canalisations ?

## Anne-Cécile BRIEC-LAME

Au niveau de l'état des réseaux, est-ce que tout a été tracé, je prends le cas de la place de la Mittrie où certains usagers ont des problèmes et s'en plaignent. C'est désolant pour des commerçants qui perdent des clients à cause de cette problématique de problèmes d'assainissement.

## Olivier HAYS (Sedud)

La réponse de Mr Hays n'a pas pu être enregistrée.

## Anne-Sophie GUILLEMOT

Vous avez dans le document un relevé d'informations qui concerne la ville de Dinan, nous vous fournirons le document de Dinan Communauté l'an prochain, ce sera plus facile pour la lecture. La question de la délégation de l'eau c'est pour maintenant, l'échéance est en 2017. Il y a trois possibilités : la régie, la SPL et la DSP. Nous en parlerons à Dinan Communauté. Il y a des rapports à disposition à Dinan Communauté sur les régies. Ce que j'ai retenu, c'est qu'il n'y a pas forcément de bon ou mauvais système. Il faut faire attention au dimensionnement du système de distribution d'eau. On nous incite à être sur un bassin de vie, sur un espace assez grand car nous avons des obligations du Grenelle de l'Environnement, sur le taux de rendement. Il faut avoir un bassin assez important pour le cas échéant dimensionner des travaux, des diagnostics. Nous aurons ces discussions au sein de Dinan Communauté qui a la compétence. Nous partageons la même vision Michel et moi, c'est que l'eau est un bien précieux, le prix de l'eau est un sujet important car il repose sur les usagers.

J'ai noté la guestion de l'âge moyen des canalisations, je vous redirais ce qu'il en est.

## Monsieur le Maire

Je remercie Mr Hays, les documents sont à la disposition du public.

## Affaire n°2

# FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2015

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

L'article L 2312 - 1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 3500 habitants et plus, la tenue d'un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ces orientations ont été présentées à la commission des finances, dans sa réunion en date du 12 février dernier.

Le Conseil Municipal sera amené à en débattre dans sa réunion du 24 février 2015.

## I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

# 1) Données générales

- Une croissance en baisse (+0,3% en 2013, + 0,4% en 2014, contre une prévision de + 0,9% dans la loi de finances).
- Une hausse de l'endettement (la dette publique sera supérieure à 100 % du PIB, contre 93,6% à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2014).
- Un dérapage du déficit public à 4,4% du PIB en 2014, au lieu des 3,6% prévus dans la loi de finances initiale).
- Une inflation de 0.6 % en 2014.

## 2) Mesures concernant les collectivités territoriales

- Les collectivités territoriales sont appelées au redressement des comptes publics à hauteur de 11 Mds d'euros sur la période 2015-2017. Cela correspond en moyenne à 1,9% du montant de leurs recettes réelles de fonctionnement. Cela se traduira par une baisse du même montant des dotations de l'Etat.
- Pour atténuer cette baisse, l'Etat doit augmenter la péréquation et notamment le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- La revalorisation nominale des taxes directes locales est de 0,9%

## II- ANALYSE RETROSPECTIVE

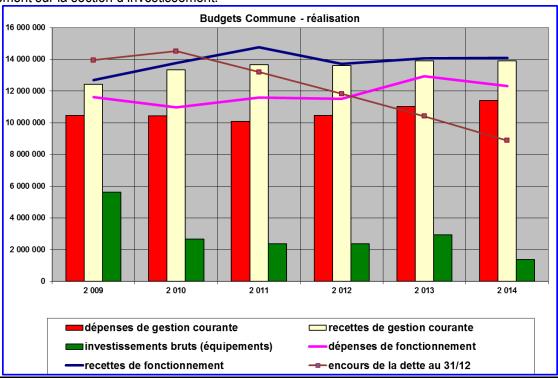
Les dépenses réelles de fonctionnement, qui ajoutent aux dépenses de gestion les charges financières et les charges exceptionnelles, et reflètent donc l'activité globale de la collectivité, augmentent en moyenne de 1% par an. Leur évolution d'une année à l'autre, sur la période 2009/2014, fluctue en fonction des subventions d'équilibre versées sur les budgets annexes

Les dépenses de gestion courante qui comprennent toutes les charges nécessaires au fonctionnement des services de la Commune, ont augmenté de 3% entre 2013 et 2014, tandis que les produits de gestion courante ont stagné. Il en résulte une épargne de gestion en baisse.

Les recettes réelles de fonctionnement se maintiennent à leur niveau de 2013, mais ont augmenté de 11% par rapport à 2009. Aux recettes de gestion courant viennent s'ajouter les recettes exceptionnelles qui peuvent provenir de la vente de biens ou de remboursements de sinistres.

Les dépenses d'équipement se sont élevées en moyenne à 2 900 K€ par an entre 2009 et 2014, avec un pic en 2009 à 5 638 K€. Elles ont été, pour le 1/3, financés par l'emprunt. Les deux autres tiers sont répartis entre l'autofinancement et des subventions.

La Commune a donc pu investir régulièrement en rénovation de son patrimoine et en équipements nouveaux, tout en en allégeant sa dette : sa capacité de désendettement est passée de 12,82 années en 2009 à 4,99 en 2014, même si la charge du remboursement de l'encours de dette pèse encore fortement sur la section d'Investissement.



## III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 DE LA VILLE DE DINAN

## A) LE BUDGET GENERAL

Les orientations budgétaires pour 2015 s'inscrivent donc dans un contexte financier particulièrement incertain et très contraint. Les incidences de ce contexte pour le budget de la ville pour 2015 sont les suivantes :

1- la baisse dotations de l'Etat s'élèvera à environ 850 000 € en 2017. Pour l'année 2015, l'Etat n'a pas encore notifié le montant de ces dotations. Mais la baisse peut être estimée à 350 000 €. En l'absence d'éléments sur le FPIC, l'augmentation à prévoir doit rester par prudence limitée.

- 2- de nouvelles charges induites par des décisions de l'Etat : ainsi les nouveaux rythmes scolaires pèseront en 2015 sur une année pleine (120 000 €)
- 3- des revalorisations de traitement des catégories C, des augmentations des cotisations sociales et d'assurances et l'effet glissement-vieillesse-technicité qui impactent assez fortement les charges de personnel.

Afin de garder notre capacité d'investissement, il convient de maintenir le niveau d'autofinancement des années précédentes. Pour cela il faut faire des économies sérieuses pour baisser nos dépenses à caractère général et de gestion courante, tout en contenant l'évolution de la masse salariale. Etant précisé que le contexte économique général n'autorise pas une augmentation de la pression fiscale.

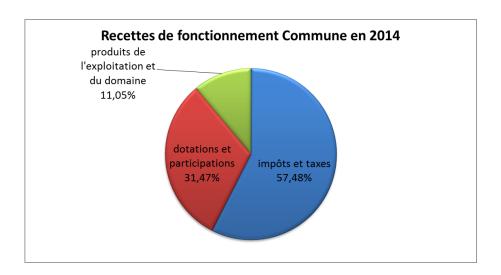
Dans le même temps, il ne faut pas aggraver notre endettement qui pèse sur les charges de fonctionnement. Et donc le niveau d'investissement de la ville devra être maitrisé.

## LE FONCTIONNEMENT

A) Une stabilisation des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent globalement ainsi :

- la fiscalité (53%)
- les dotations de l'Etat et autres dotations (33%)
- les produits de l'exploitation et du domaine et autres (14%)



Les impôts et taxes

La fiscalité directe locale

- Les bases augmentent de deux manières : de manière nominale par la loi de finances (+ 0,9% en 2015) et physique (nouvelles constructions, réhabilitation de logements,...)
  - L'évolution nominale permettra une augmentation du produit des 3 taxes locales (TH, FB et FNB) de 41 000 €. L'on peut considérer avec l'évolution physique une augmentation de 50 000 €
- Concernant les taux, il n'est pas envisagé de les augmenter. Les taux de 2014 seront maintenus en 2015 (TH : 19,77%, FB : 19,2% FNB : 40,52%)
- L'abattement général à la base de 5% pourrait être supprimé, considérant que les abattements pour charges de famille (10% pour chacune des deux premières personnes à charge et 15% pour chacune des personnes suivantes) et l'abattement spécial handicapé de 10% sont maintenus. La suppression de cet abattement général à la base générerait une recette supplémentaire de 150 000 € pour l'année 2016 et suivantes. Une délibération spéciale du Conseil Municipal devrait alors être prise avant le 1er octobre 2015 pour être applicable l'année suivante.

## Les autres produits

L'attribution de compensation de taxe professionnelle versée par Dinan communauté reste stable à 885 000 €

La participation de *Dinan Communaut*é au financement du Centre de Rencontres Economiques et Culturelles s'élève à 160 000 € par an, jusqu'en 2018.

Les dotations et participations de l'Etat
 Les dotations de l'Etat diminueront en 2015 d'environ 350 000 €.

Par contre ont peut attendre une légère augmentation du FPIC, qui se chiffrerait à environ 150 000 € (montant perçu en 2014 : 115 000 €)

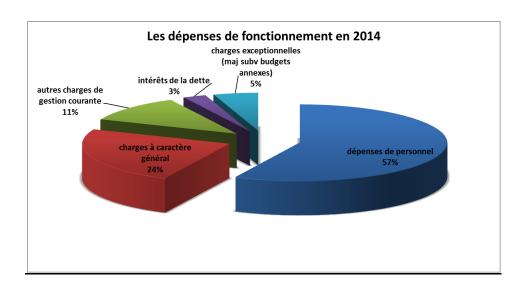
Les produits de l'exploitation et du domaine

Il convient d'augmenter le rendement des services facturés. L'on peut ainsi attendre des recettes

en augmentation, notamment pour :

- les entrées dans les Monuments Historiques
- les différentes occupations du domaine public (déménagements, cirques, stationnement)
- les accueils de loisirs et les services périscolaires (restauration scolaire,...)
- les locations de matériel
- les revenus des immeubles

## B) Une maitrise des dépenses de fonctionnement



## les charges à caractère général

Elles comptabilisent les acquisitions de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les assurances, les frais de télécommunication et d'affranchissement, la location de matériel, la maintenance, toutes les fournitures à mettre en œuvre en régie par les agents techniques

Il a été demandé aux différents services de la ville de réaliser des économies substantielles, de l'ordre de 10%, par rapport à 2014.

Du fait du nouveau marché de gaz conclu par le syndicat départemental de l'énergie, ces frais de fourniture vont baisser de l'ordre de 20%, par rapport à 2014. Une consultation est lancée par le Syndicat cette année pour la fourniture d'électricité, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Des réflexions sont à mener sur l'éclairage public pour aboutir à des gains de consommation, tout en maintenant un service de qualité

En 2015, une nouvelle consultation va être lancée concernant les assurances dommages aux biens dont le montant des primes est trop élevé.

Des cessions de bâtiments sont aussi à envisager particulièrement pour ceux qui ne sont pas affectés ou sous-utilisés; cela permettrait des diminutions de charges de fonctionnement non négligeables.

Dans le cadre de la mutualisation qui est lancée avec Dinan Communauté, des optimisations de moyens et des économies d'échelle pourront être réalisée. Par exemple pour la commande publique, mais aussi dans bien d'autres domaines.

Des coopérations avec les communes voisines devront la aussi être recherchées.

## 2) les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel communal, celui des intérimaires et les cotisations sociales correspondantes.

En 2015, l'évolution des frais de personnel prend en compte divers éléments ne relevant pas de la commune, notamment :

- la revalorisation réglementaire des agents de catégories C au 1er janvier 2015 ;
- l'augmentation des cotisations sociales et d'assurance ;
- les nouveaux temps d'animation périscolaire sur une année liés aux nouveaux rythmes scolaires (ils n'avaient été pris en compte en 2014 que pour 4 mois.

Ceci étant, il y a la nécessité de mettre en place des actions pour réduire la masse salariale, afin de répondre à l'impact des dotations de l'Etat. Ces mesures, prises en relations avec les partenaires sociaux, seront de plusieurs ordres :

- non remplacement systématique des départs en retraite ; pour cette année, très peu de départs sont prévus.
- les modalités de remplacement des agents en arrêt seront revues (non remplacement systématique par des intérimaires extérieurs au bénéfice de remplacements en interne, ...)
- une réduction du nombre des saisonniers, tout en maintenant un service de qualité pour les habitants et les touristes
- la mutualisation de certains services avec Dinan Communauté
- en interne, une plus grande transversalité entre services pour à la fois accroître leur efficacité et réaliser des économies.

Toutes ces mesures s'accompagneront de la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

A noter qu'un agent et demi équivalent temps plein va être mis à la disposition de Dinan Communauté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol

# les autres charges de gestion courante Elles intègrent les subventions aux associations et les participations à des organismes extérieurs.

- Les subventions aux associations devront participer aussi à la recherche d'économies ; la commission des finances, dans sa réunion du 9 mars 2015, sera amenée à examiner les demandes en tenant compte également du contexte social difficile et du rôle joué par les associations dans la vie de la ville.
- La participation de la ville au CCAS devrait rester stable (400 000 € en 2014).
- La participation de la ville au centre social devrait baisser (144 000 € en 2014).

- La participation au service départemental d'incendie et de secours (57 000 € en 2014)

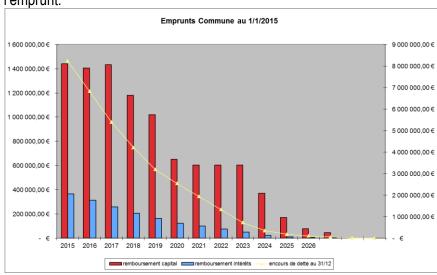
# 4) les charges financières

L'encours de dette s'établit au 31/12/2014, à 8 888 K€, soit 63% des recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Les intérêts payés par la Ville, au titre de la dette en 2014, sont de 327 000 €. Le remboursement du capital s'impute sur la section Investissement, et s'est élevé en 2014 à 1 382 K€.

La Commune n'ayant pas contracté d'emprunt nouveau en 2014 pour le financement de ses investissements, continue d'alléger sa dette. Sa capacité de désendettement est ainsi de 4,99 années au 31/12/2014, et son taux d'épargne nette de 4,77 % (épargne nette/RRF).

Le niveau des investissements bruts en 2015 sera calé sur la capacité de la Commune à le financer sur les subventions attendues et ses ressources propres, sans recours si possible à l'emprunt.

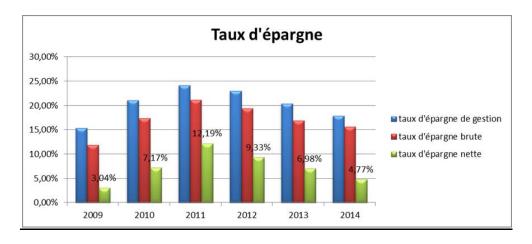


# 5) les charges exceptionnelles Elles concernent essentiellement :

- les subventions aux budgets annexes (environ 350 000 €)
- la participation de la ville au Centre des Congrès (86 000 € en 2014)

# C) <u>maintenir le niveau d'épargne.</u>

Il s'agit de l'épargne nette qui correspond à l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital des emprunts. Elle sert à financer une partie des dépenses d'investissement.



## <u>L'INVESTISSEMENT</u>

Afin de maintenir les équilibres financiers de la ville, notamment au niveau du désendettement, tout en maintenant des capacités pour poursuivre l'équipement de la ville, le niveau d'investissement doit rester limité à environ 1 500 K€ de 2015 à 2017, puis à 2 000, 2 250 € les années suivantes.

Nous procéderons désormais par autorisations de programmes et crédits de paiement, qui feront l'objet d'une délibération annuelle :

- l'autorisation de programmes se définit comme la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées sur plusieurs années.
- les crédits de paiement correspondent eux à la limite supérieure de dépenses pouvant être mandatées durant chaque exercice pour la couverture des engagements contractés dans les autorisations de programmes correspondantes

## 1) Le financement de l'investissement pour 2015

Afin de poursuivre l'allégement de la dette de la ville, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt cette année.

Les recettes attendues pour financer la section d'investissement sont les suivantes :

- les subventions d'investissement : 200 000 € (13%)
- les participations : 250 000 € (17%)

Il s'agit du produit de :

la taxe d'aménagement Cette taxe est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. A Dinan, son taux est de 2%, l'assiette étant constituée par un valeur forfaitaire au m² de la surface de la construction

Montant attendu pour 2015 : 50 000 €

- des amendes de police

L'Etat rétrocède aux Communes le produit des amendes de police relative à la circulation routière dressée sur leur territoire

Montant attendu pour 2015 : 200 000 €

# • le FCTVA : 775 000 € (52%)

Il compense une partie de la TVA acquittée par la ville sur ses seules dépenses d'investissement de l'année n-2 (soit 2013 en l'occurrence)

Le taux de compensation appliqué sur ces dépenses TTC est de 15,482 %

autofinancement : 275 000 € (18 %)

L'autofinancement est constitué par l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12 de l'année, sur le solde RRF – DRF. Lors du vote du compte administratif, le Conseil Municipal peut décider de maintenir, en totalité ou partiellement, cet excédent en section de fonctionnement. Mais il peut également décider de le transférer en section Investissement pour financer les dépenses d'investissement. Dans une hypothèse moins favorable, la décision peut lui être imposée par la règle d'équilibre budgétaire.

Total des recettes : 1 500 000 €

# 2) le programme d'investissement

## A) Le programme pluriannuel d'investissements

Les investissements 2015 s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel qui couvre les années 2015 à 2020, pour un montant total de près de 11 000 000 €

Ce programme pluriannuel répond aux besoins d'équipement dans les domaines suivants :

1- la cohésion sociale : 2 100 000 €

- Education et jeunesse
  - Modernisation des écoles
    - Espace ressource jeunes
- Sport et vie associative
  - Aménagements sportifs
- Politique de la ville
  - Les quartiers prioritaires
  - La reconquête du centre ville

2- la culture et le patrimoine : 2 900 000 €

- La valorisation du patrimoine
  - le projet château
  - la signalétique patrimoniale et de jalonnement piéton
  - les objets mobiliers
- La restauration du patrimoine
  - le château
  - les remparts
  - la chapelle Ste Catherine
- Le projet de musée
  - l'aménagement de réserves
  - le projet scientifique et culturel
- 3- le cadre de vie : 4 400 000 €
  - l'urbanisme des quartiers
    - le quartier de la gare
    - les déplacements doux
    - la place St Sauveur
  - la voirie et les bâtiments
    - le programme annuel de grosses réparations des voies et des bâtiments
    - l'aménagement de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie
    - la maison d'accueil du cimetière

A ce programme, s'ajoutent 1 600 000 € au titre des investissements courants (matériels, mobiliers, informatique, petits équipements ...)

# B) <u>Les investissements de l'année</u> 2015

- 1) au titre de la cohésion sociale
  - les aménagements dans les écoles : construction d'un nouveau préau à l'école de la Garaye ; révision générale des couvertures à l'école des Fontaines ; amélioration de l'isolation thermique et remplacements de menuiseries extérieures sur le préau du GS de la Ruche.
  - le quartier prioritaire de la Bretonnière, Lécuyer et des Essarts.
- 2) pour la culture et le patrimoine
  - la restauration du château et de la chapelle Ste Catherine
  - la conception de la nouvelle scénographie et de l'espace accueil-boutique du
  - la signalétique patrimoniale

- 3) en ce qui concerne l'aménagement de la ville
  - la conception de l'aménagement du guartier de la gare
  - les déplacements doux
  - l'aménagement de la rue de l'école
  - la réfection et l'aménagement des voies et espaces suivants : rue A. Brûlon (chaussée, trottoirs réseau d'eaux pluviales), rue Lecomte de Lisle/rue de la Garaye (passage piéton et sortie du parking) rue de la Croix, rue des Fontaines (réseau d'eaux pluviales), Route de Dinard (passage surélevé au droit du cinéma) ; rue Lécuyer (aménagement d'un trottoir et d'un passage piéton sous le pont) ; rue du quai (changement de côté du stationnement)
  - l'éclairage public
  - les travaux dans les bâtiments communaux
  - l'aménagement d'une maison d'accueil des familles au cimetière

Le total s'élève à la somme de 1 280 000 €, auxquels il y a lieu d'ajouter 220 000 € au titre des investissements courants (matériels, mobiliers, informatique, petits équipements ...), soit un total d'investissement de 1 500 000 € pour 2015.

## A) LES BUDGETS ANNEXES

Ce sont des budgets qui concernent une activité de nature industrielle et commerciale et qui, comme tels, peuvent aussi être assurées par des personnes privées. Ces budgets sont soumis au droit commun de la TVA.

Il y a quatre budgets annexes : le camping, le port de plaisance, les parkings souterrains, les transports urbains

 le port de plaisance Ce budget s'équilibre par lui-même.

Il n'y a pas de charge d'emprunt.

En investissement, il est prévu pour cette année divers travaux de modernisation et de mise aux normes tels que :

- divers dispositifs de sécurité (échelles de pontons, bouées de sauvetage,...)
- acquisition d'une embarcation de service pour entretien es installations et assistance pour évènements
- la mise en place de bornes eau et électricité

L'ensemble est estimé à 100 000 € HT, financés sur des crédits reportés.

## 2) le camping

Ce budget s'équilibre par lui-même Il n'y a pas de charge d'emprunt

Il n'y a pas d'investissements particuliers de prévus cette année

# 3) les parkings souterrains

Les charges principales concernent les dépenses de personnel (deux agents permanents) et le remboursement des charges d'emprunt pour le parking du centre historique (380 000 €) Une subvention d'équilibre d'environ 350 000 €, venant du budget général, serait nécessaire Les travaux suivants sont prévus : remplacement des éclairages existants par des leds et détecteurs de présence ; pose d'un auvent sur la cage d'escalier côté Poste, peinture des poteaux et de quelques panneaux muraux.

L'estimation de ces travaux est de 62 0000 € TTC

## 4) les transports urbains

Les charges principales concernent les dépenses de personnel (deux agents permanents) et les frais de fonctionnement du véhicule de transport

Une subvention d'équilibre d'environ 40 000 €, venant du budget général, est nécessaire

\* \*

Suite à la Commission des Finances du 12 février ;

Il vous est proposé de prendre acte de ces orientations budgétaires au titre du budget primitif 2015.

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ces orientations budgétaires au titre du budget primitif 2015.

## Monsieur le Maire

Ce rapport porte sur l'examen des orientations budgétaires qui ont été travaillées par la municipalité et les services, dans la perspective d'élaboration du budget 2015 que nous aurons à examiner et dont nous aurons à valider les contenus dans quelques semaines.

Vous le savez, c'est la loi qui prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent la présentation et le vote du budget et donc je souhaite vous présenter quelques orientations, avant que Véronique BONNEFOND, conseillère déléguée aux finances, détaille le contenu de ces orientations, des réflexions qui devraient vous permettre de mener à terme cette élaboration du budget.

Il s'agit donc ce soir, pour notre assemblée, d'examiner l'évolution des recettes et des dépenses en investissement et en fonctionnement et de discuter des grandes orientations budgétaires et fiscales qui présideront à l'élaboration du budget et de rappeler aussi la politique d'équipement de la Ville et sa stratégie financière.

Il s'agit aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement juridique, financier, social et politique dans lequel nous devons préparer notre budget, partager les conditions de son élaboration et d'en tracer les axes prioritaires.

Cet exercice n'a donc pas pour vocation de décrire précisément les actions qui seront engagées par la Ville en 2015 mais de définir le contexte et les grandes orientations.

Le contexte : depuis l'exercice 2009, nous évoquons au fil de nos débats la crise financière, internationale, dont les effets sur l'économie réelle se font encore ressentir. Cette année encore, ce contexte est plus que jamais d'actualité.

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour la préparation de notre budget au même titre que l'ensemble des collectivités locales et territoriales, trouvent leurs racines tout autant dans la crise

économique et financière internationale que dans un certain nombre de décisions prises au niveau national.

Ces décisions nationales, prises postérieurement aux élections municipales, vont impacter très fortement les budgets des collectivités territoriales puisqu'ils subiront une diminution des concours financiers de l'Etat à hauteur de 12,5 milliards d'euros sur la période 2014 à 2017.

Il s'agit donc d'une rupture inédite dans les relations historiques entre l'État et les collectivités territoriales. Cette baisse brutale des dotations de l'Etat fait déjà sentir ses premiers effets au niveau de l'investissement. L'AMF estime ainsi que les investissements des communes se sont repliés de 10,2 % en 2014 et ceux des EPCI de 5,6 %. Or 10 % de baisse de l'investissement public c'est 0,2 point de croissance en moins.

Pour notre ville, la ponction opérée sur les dotations d'État va générer un effort colossal et sans précédent, qui nécessite une mobilisation collective dans la mise en œuvre d'orientations qui permettent, et c'est de notre responsabilité, de garantir les grands équilibres de la collectivité.

Les principaux paramètres de la problématique sont les suivants : ponction de l'État sur le budget communal par le biais de la réduction drastique des dotations qui s'élèvera à environ 850 000€ en 2017. Ce cumul, année par année, des réductions représente en théorie l'équivalent d'une hausse de la fiscalité de près de 16 %, ce qui est tout simplement inimaginable.

De nouvelles charges budgétaires, qui viennent accentuer la difficulté, nous sont également imposées. Nous en avons eu une illustration à l'occasion de la mise en œuvre de l'évolution des rythmes scolaires – plus de 120 000 € par an ; l'augmentation des charges patronales, les cotisations retraite en 2014, en 2015 ; s'y ajoute un certain nombre de normes réglementaires qui se traduisent, elles aussi, par des incidences financières : la voirie, l'accessibilité et beaucoup d'autres choses.

Il faut également préciser dans ce contexte contraint et imposé, que nos partenaires institutionnels que sont les autres collectivités territoriales – le Conseil Général et le Conseil Régional – sont soumis aux mêmes exigences et donc que leurs concours financiers seront très nettement réduits, voire inexistants ; que les contributions de l'État par ailleurs aux différentes politiques conduites par les collectivités territoriales sont depuis plusieurs années en baisse et que cette tendance va se confirmer, pénalisant ainsi plus particulièrement les petites villes ; enfin, que les dispositifs contractuels, via l'Europe, via l'État et la Région, sont de plus en plus ciblés et décalés d'année en année : l'année 2014 a, de ce point de vue, été une année blanche.

La synthèse de ces différents éléments nous conduit donc obligatoirement, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et parce que nous devons préserver les grands équilibres, à formuler des propositions qui, malgré nous, réorientent les politiques publiques jusqu'alors développées dans notre ville.

Une non-action de notre part se concrétiserait dès l'année 2015 par une marge d'autofinancement, c'est-à-dire d'épargne nette, négative, ce qui n'est pas, vous en conviendrez, envisageable. Nous avons le souci de maintenir notre capacité d'investissement, pour maintenir les équipements, améliorer la vie des habitants et préparer Dinan aux défis du futur.

Je tiens d'emblée à préciser que les orientations que je formule ne peuvent s'envisager sans réelle concertation avec nos partenaires, avec naturellement aussi les représentants des agents municipaux dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Les propositions formulées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire sont déclinées à partir d'un constat selon lequel le niveau d'imposition du contribuable dinannais est d'ores et déjà élevé, supporté par moins de la moitié de la population, pour des questions liées à l'insuffisance de ressources de l'autre moitié, et qu'il ne peut donc être augmenté.

J'ai donc décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015.

Nous avons par ailleurs le souhait de poursuivre notre désendettement, ce qui va nous conduire à limiter le recours à l'emprunt. Tout nouvel emprunt majore la charge de la dette l'année suivante et aggrave l'insuffisance d'épargne nette de gestion et par voie de conséquence la capacité d'autofinancement de la ville.

À partir de cette décision, différentes simulations budgétaires ont été construites. L'option qui était proposée s'articule autour des paramètres suivants :

En investissement : les projets d'investissement programmés ont été examinés individuellement et ont fait l'objet d'ajustements financiers ou calendaires. À travers le PPI qui est présenté au Conseil Municipal, trois objectifs principaux ont été retenus :

- la cohésion sociale avec la modernisation des écoles et la mise en œuvre d'une nouvelle politique jeunesse, les aménagements sportifs et la requalification du quartier de la Fontaine des eaux dans le cadre de la politique de la ville.
- la culture et le patrimoine avec la valorisation du patrimoine, sa restauration et le projet château ;
- le cadre de vie, dont la restructuration urbaine qui intéressera notamment le quartier de la gare, le logement, la revitalisation du centre-ville, les travaux de voirie et gestion de nos équipement publics dans une logique d'efficience au regard de l'évolution des besoins de la population (maison du cimetière) ;

Ces investissements 2015 s'inscrivent dans le cadre d'un PPI qui couvre les années 2015 à 2020, pour un montant de près de 11 000 000€. Cette politique d'investissement soutenue tient compte de nos capacités budgétaires.

En fonctionnement : si la baisse des dotations d'État influe indirectement sur la section d'investissement par le biais de la diminution de l'épargne, elle touche pleinement la section de fonctionnement puisque son équilibre sera directement impacté. Le rétablissement de notre épargne nette demande une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Plusieurs pistes doivent être explorées, sachant que, pour pouvoir justifier des efforts à consentir, il faut qu'ils puissent être équitablement répartis, de façon équilibrée :

- les subventions aux associations qui représentent 4% du montant de cette section : l'orientation retenue concernant ces lignes budgétaires est de réduire leur montant de l'ordre de 10 % au cours des années 2015 par rapport à l'année 2014, puis de les stabiliser;
- la subvention au C.C.A.S. qui représente 3.2% : elle sera stabilisée à hauteur de 400 000 d'euros, le montant 2014 à compter de l'année 2015 ;
- les crédits affectés aux services 24% des dépenses : concernant ces lignes budgétaires, nous allons contenir l'évolution des dépenses dites obligatoires c'est le cas des fluides, de l'alimentation dans les structures, des produits d'entretien, sécurité ; ce qui induit implicitement une diminution des dépenses dites non obligatoires, à hauteur de 10 % des crédits affectés ;
- s'agissant des charges de personnel qui représentent 57% du montant de cette section : considérant l'importance en montant et en pourcentage de cette ligne budgétaire, je me devais, à l'instar des autres lignes budgétaires, de formuler des propositions permettant, je le rappelle, de répondre à la nécessité d'équilibre : l'option financière s'articule autour d'un objectif de réduction de cette enveloppe par rapport à celle constatée au titre de l'année 2014 ; il importe bien entendu de considérer, dans cette perspective de réduction de la masse salariale, les dépenses mécaniques c'est le cas du GVT (augmentation 48735 € en 2015) mais également les augmentations réglementaires de certaines charges (les charges patronales, la revalorisation de catégories socio-professionnelles C et B, 45 700 € en 2015) ; il s'agit donc de contraintes budgétaires inédites qui imposent de prendre des mesures adaptées.

Pour être exhaustif, il convient de rajouter, pour tenir compte de l'ensemble des paramètres qui modifient notre environnement, l'évolution inéluctable des usages, des pratiques et des besoins de la population.

Face à ces bouleversements et à ces profondes mutations qui percutent directement les collectivités territoriales, il est incontournable de prendre en considération les préoccupations exprimées par les agents et de s'appuyer sur cette richesse, reconnue de tous, que représente le service public municipal. Il est donc prévu, dans une démarche construite et concertée, de réorganiser pour permettre de répondre à ces nouveaux enjeux et de s'adapter, de donner du sens et de la lisibilité et des perspectives à chaque échelon de la collectivité.

Les pistes de réflexion retenues concernant les charges du personnel :

Il s'agit de considérer le principe que les postes vacants – les départs en retraite, les mutations – ne seront pas systématiquement remplacés. D'autres formes d'organisation ou la redéfinition du périmètre d'action devront être envisagées.

Il y a donc lieu d'envisager une réflexion sur un certain nombre de pistes, une réflexion par direction sur les politiques publiques développées et sur les modalités opérationnelles mises en place pour y répondre. Chaque nouvelle mission ou chaque réorganisation ne pourra être mise en œuvre qu'à moyens constants et donc par redéploiement de moyens humains.

L'autre grande piste de réflexion concerne l'évolution de l'intercommunalité. La dimension intercommunale constitue un enjeu incontournable et nécessaire. Il en va de l'avenir de notre service public territorial et de la nécessité de s'adapter aux besoins de la population, dont les pratiques et les usages ont évolué. Mais aussi les initiatives citoyennes voient le jour de façon régulière. Les mutualisations de services ; de moyens entre Dinan communauté et la ville sont ainsi appelés à se développer.

J'aurais pu évoquer aussi l'optimisation de nos ressources et notre volonté de voir progresser les recettes des services, l'optimisation de la fonction achat, l'optimisation de la gestion de notre patrimoine ou encore les cessions immobilières que nous réaliserons.

Voilà les quelques orientations que je souhaitais présenter, avant que Véronique BONNEFOND n'entame la présentation plus détaillée de ces orientations budgétaires.

Nous sommes finalement dans un contexte dont nous connaissons, les uns et les autres, la difficulté. Il y a lieu de s'adapter, comme le font l'ensemble des collectivités locales et territoriales. Certaines ont d'ores et déjà fait connaître quelles étaient leurs orientations, ont déjà pris des décisions et des mesures.

Il y a lieu naturellement de faire preuve de responsabilité dans ce contexte et de renforcer notre capacité de dialogue et d'écoute.

Je voudrais, en conclusion, remercier plus particulièrement la Direction générale, M. FROMONT, la Direction des Finances, Mme LASTENNET, et l'ensemble de leur équipe et Véronique BONNEFOND, pour la qualité du travail fourni.

Véronique BONNEFOND va vous présenter les orientations plus en détail. Après quoi, nous ouvrirons la discussion sur le contenu de ces orientations budgétaires.

Mme BONNEFOND fait une présentation des orientations budgétaires.

## Monsieur le Maire

Merci pour cette présentation qui était nécessaire et qui vous permet d'avoir une vision exhaustive du contexte dans lequel s'insère notre budget primitif.

## Monsieur BERTIER

Nous avons eu plusieurs présentations ce soir. Nous avons eu plusieurs interventions, je voudrais remercier Mme Lastennet pour sa présentation claire, précise et concrète, deux interventions plus politiques, la vôtre Mr le Maire et celle de Mme Bonnefond. Concernant la vôtre, Monsieur le Maire, c'est un discours de politique générale que vous nous servez régulièrement, nous avions eu le même lors des vœux, et puis tout au long de l'année de 2014 : ce n'est pas notre faute, c'est la faute du Gouvernement... mais je n'entends jamais de votre bouche que c'est aussi la situation que l'ancien adjoint aux finances que vous étiez a laissé au Maire que vous êtes. Dans la problématique des finances de la ville, il n'y a pas que la baisse des dotations, il y a aussi cet endettement qui pèse lourdement dans la gestion de la Ville et pour son futur. J'aimerais que vous nous en parliez régulièrement. Concernant Mme Bonnefond, je suis embêté, j'ai l'impression que ce n'est pas préparé, que c'est approximatif, il ne s'agit pas de condamner qui que ce soit mais, je pense que les Dinannais méritent mieux que ce débat. Je mets au défi autour de cette table et dans cette salle de nous dire si on a compris quel budget vous allez nous présenter le mois prochain. Pour nous, la minorité, on a eu du

mal à nous préparer car nous n'avons eu qu'un document de 12 pages qui est loin d'être détaillé et on l'a reçu il y a cinq jours. Vous nous avez montré ce document en omission, j'avais cru comprendre avec Camille Meunier que vous alliez nus l'envoyer pour que l'on puisse travailler, l'amender, être force de proposition,... J'ai regardé pendant la semaine qui a suivi la commission, on a rien reçu et c'est dommage. Je ne comprends pas cette rétention d'informations. En ayant les documents on pourrait préparer et avoir un vrai débat au moment du conseil. Pour revenir sur le fonds, vous évoquez la baisse des dotations de l'Etat que vous estimée à 350 000€ pour 2015, reconnaissons que dans un contexte difficile des comptes publiques, il n'est pas extravagant de demander aux collectivités publiques des économies. Pourquoi seuls les contribuables et les entreprises devraient faire des efforts financiers ? L'Etat et les collectivités locales doivent faire cet effort. C'est le respect de l'argent en commun. De plus vous avez tous en tête comment certains collectivités ont utilisé pendant des années ces dotations, nous avons eu le droit à des concours de rond-point, à des salles polyvalentes construites à quelques kilomètres les unes des autres... Les collectivités doivent faire des économies et travailler sur des regroupements. Prenons l'exemple de la petite enfance, ce transfert de compétence a eu lieu, on voit les économies qui ont eu lieu à la clé pour le budget de la ville de Dinan. L'endettement, le document nous indique qu'il reste à un niveau élevé jusqu'en 2019, c'est-à-dire quasiment la durée du mandat. C'est un sujet que nous évoquons à chaque commission des finances depuis un an. Les élus de la minorité sont prêts à travailler et apporter leur compétence sur ce sujet car ce sujet n'est pas un sujet politique. Il est urgent de traiter ce sujet car cette dette lourde contractée en début du mandat précédent pèse sur les choix budgétaires. Vous évoquez la nécessité de mettre en place des actions pour réduire la masse salariale, nous élus de la minorité seront vigilants pour le maintien d'un service public communal de qualité et sur les conditions de travail du personnel communal. Votre marge de manœuvre sur ce volet est très faible. Il y a peu de départ en retraite, vous parlez la diminution des saisonniers, mais attention vous soulevez qu'il faut accueillir les touristes et en même temps vous voulez baisser le nombre de saisonniers, il y a un message contradictoire. Concernant les subventions aux associations, elles sont stables depuis plusieurs années, il n'y a pas eu d'envolée. Les associations contribuent à un lien social important dans notre ville tant au niveau culturel que sportif. Souvent composées de bénévoles, elles font un travail admirable. Pour faire face à cette situation, vous nous dites que vous n'envisagez pas d'augmenter les taux des taxes. Ce n'est pas tout à fait exact car en supprimer l'abattement général à la base de 5%, c'est une hausse déguisée de 5% que vous préparez pour 2016. Vous nous dites vous-même cela représente 150 000€ de rentrées fiscales non pas sur cing ans Mme Bonnefond mais par an. C'est bien une augmentation des impôts. Ne pouvant recourir à l'emprunt, vu le niveau d'endettement élevé, la ville est contrainte de limiter son niveau d'investissement à 1 500 000€ de 2015 à 2017. C'est un niveau trop faible pour une ville centre comme la nôtre. En conclusion, comme beaucoup de Dinannais, nous élus de la minorité, nous sommes très inquiets des finances de notre ville. Le mois prochain nous aurons à nous prononcer sur le budget 2015, il va être difficile à bâtir car au vu de la situation financière de la Ville, c'est votre projet pour leguel vous avez été élu en 2014 qui va être remis en question. Mr le Maire, une seule question, où emmenez-vous les Dinannais? Merci.

## Anne-Sophie GUILLEMOT

J'aimerais revenir sur le transfert de la compétence Petite enfance. C'est vrai qu'en transférant des compétences, on transfère des frais de fonctionnement mais il faut aussi poser la question des recettes qu'ils peuvent générer. Je pense qu'à l'avenir si on doit procéder à des transferts de compétence, il faudra aussi voir derrière qu'il y a perte de recettes.

Une remarque plus générale sur les propos que vous avez tenus, je m'écarte un peu du domaine des finances. Je reviens sur votre accusation de déni de démocratie et de rétention d'informations. Par rapport à la commission de l'eau, nous sommes bien représentés, puisqu'il y a un membre de la majorité et un membre de l'opposition. Vous pouviez donc tout à fait échanger sur ce rapport à

l'intérieur de votre de groupe. J'ai l'impression que votre groupe ne fonctionne pas forcément bien, chacun pour sa chapelle, pour son petit dossier, en tout cas c'est l'impression que j'ai de l'extérieur. Et puis quand vous dites que Dinan ne mérite pas une présentation telle que Véronique Bonnefond l'a fait, je trouve cela choquant et je ne suis pas sûre que Dinan mérite une opposition comme vous qui au cours du précédent mandat, vous êtes à peu près à moitié issu du précédent mandat, vous mangiez dans cette assemblée, des carambars, des cerises... Je trouve très incorrect de faire des remarques sur une présentation quand vous-mêmes vous n'avez pas une attitude adéquate. Il est vrai c'était il y a six ans, aujourd'hui vous ne faites que discuter on peut donc constater un certain progrès.

## **Charles PASINO**

Je rigole bien car Mr Bertier a fait une sacrée déclaration politique, se moquer des discours des autres c'est facile mais faire des envolées comme ça sur le dos des copains, pas mal. Et si vous avez des propositions à faire, faites les ici.

## **Didier DERU**

Je vais éviter de rentrer dans les commentaires et la distribution de bons ou mauvais points. Je voudrais simplement apporter quelques réflexions. Tout d'abord dans le débat d'orientations budgétaires, il a été indiqué un certain nombre de projets sur un plan pluriannuel d'investissements. Est-ce qu'il serait envisageable d'avoir une réunion sur un détail de ce PPI et un phasage, tout en sachant que les choses ne seront pas taillées dans le marbre. Il y a des choses dans lesquelles je me retrouve mais il y en a qui sont un peu générales, par exemple quand on parle des remparts, qu'est –ce qu'on veut faire pour les remparts ? Ce n'est pas le sujet aujourd'hui mais ce serait bien d'avoir une vraie réflexion sur le PPI.

Deuxième chose, les investissements de l'année 2015 : la poste d'athlétisme, qu'en est-il ? Enfin, j'aurais une réserve sur a présentation du document, on nous dit qu'il faut baisser de 10% les charges, je suis réservé par expérience sur ce genre de choses. Je suis favorable mais il faut que l'on m'explique comment on fait, soit on vivait au-dessus de nos moyens ou on n'a pas fait attention avant... Je pense surtout qu'il va falloir arbitrer et faire des choix. Je pense qu'on vit au-dessus de nos moyens, il va falloir étaler, faire des choix et faire certains choix de protection, je pense par exemple aux associations.

## Yannick HELLIO

Mr Bertier, je voulais juste apporter une précision concernant les saisonniers, c'est l'équivalant de six emplois temps plein, donc il n'est pas question de diminuer la qualité de services rendus aux Dinannais. Il est question de réfléchir à organiser le travail d'une autre façon. Je pense que ces quelques économies sont faciles à faire, je suis désolé pour les quelques dinannais qui ne pourront peut-être pas être employés sur les prochains étés mais ces économies sont nécessaires.

#### Jean GAUBERT

Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais l'intervention de Mme Guillemot me le fait faire. Je crois que chacun a le choix et la liberté de son expression. On connait le fonctionnement des assemblées, vous savez que de temps en temps il y a des apartés, des sourires, il y a quelques jours j'en présidais une où il y avait une de vos adjointes et je l'ai vu rire avec d'autres personnes, ça ne m'a pas choqué. Nous ne sommes pas une classe de CM2 et nous avons donc la possibilité de le faire. Il n'est pas anormal de corriger des chiffres quand ceux-ci sont mauvais. C'est peut-être choquant mais quand on parle de milliards plutôt que de millions, mieux vaut s'en rendre compte.

# **Véronique BONNEFOND**

Que mon intervention ne soit pas préparée, je suis désolée, j'ai peut-être fait des confusions dans mon allocution mais c'est la première fois que je présente ce genre de documents. J'ai pris ma fonction il y a à peine deux mois, donc je n'ai pas l'habitude que vous avez de parler aussi aisément. Effectivement, j'ai peut-être une élocution un peu fractionnée et je m'en excuse. Non, je ne m'en excuse pas !

Vous verrez que cela s'améliorera. Mon intervention était préparée, tous les tableaux ont été réalisés, tous les chiffres ont été pris sur le réalisé. Donc mon intervention était préparée. Quel budget en 2015 ? Vous le verrez à la prochaine séance.

Vous souhaitez apporter votre contribution en commission. Nous vous avons envoyé cette semaine la lettre du Crédit agricole, je vous ai dit que l'on se recontacterait sur ce sujet pour poursuivre cette analyse et sur lequel nous sommes tous d'accord de la nécessité d'obliger le Crédit agricole à revoir ses positions et arriver à une renégociation de la dette.

Sur la partie des taux déguisés, il me semble qu'il y a eu une délibération qui a eu lieu en 2010 ou 2011, au moment du vote de l'abattement, si je me souviens bien Mr Forget et Mme Meunier, vous aviez voté pour. Donc quand vous dites qu'il y a une augmentation déguisée, vous aviez voté pour à ce moment là donc vous ne pouvez pas parler d'augmentation déguisée. Une partie de votre équipe n'a donc pas eu cette interprétation.

#### **Bruno BERTIER**

Il y a de nouveaux élus, ce n'est pas la même opposition. La situation fiscale des Dinannais n'est pas la même qu'en 2009 2010, ce n'est pas la même situation économique. La pression fiscale en France et donc des Dinannais est à son plus haut et il ne faut pas en rajouter. On ne va pas refaire Mme Bonnefond tout ce qui a été voté lors des précédents mandats.

#### Jean GAUBERT

Sur le sujet des abattements. On n'est pas hostile à travailler dessus mais la question est de présenter cette façon de l'abattement général à la base qu'on supprime qui peut devenir une augmentation uniforme pour tous. Si on nous fait une proposition avec la suppression de l'abattement général à la base mais la compensation en augmentant l'abattement pour charge de famille ou pour handicap, on pourrait peut-être en parler. On sait qu'il y a besoin d'argent mais ce qui nous soucie c'est la justice fiscale et la difficulté dans laquelle se retrouvent certains concitoyens dans Dinan.

Il y a un sujet où je ne partage pas trop votre point de vue. Vous avez dit que de nombreux Dinannais ne payaient pas l'impôt, ils ne paient pas l'impôt sur le revenu certes mais ils paient la taxe d'habitation, certains la taxe foncière.

#### Monsieur le Maire

Ils peuvent être exonérés de la taxe d'habitation, exonération partielle ou totale. Seulement 40% des Dinannais paient la totalité de la taxe d'habitation. Je partage votre analyse sur la précarité sociale de nos concitoyens, la preuve nous sommes une des villes qui compte le plus grand nombre de personnes exonérées de la taxe d'habitation.

#### Jean GAUBERT

Il y a aussi des exonérations partielles. Et les gens paient l'impôt puisqu'ils paient au moins la TVA.

# **David BRUNET**

Je voulais revenir sur la présentation du budget. Moi je vois dans cette présentation une volonté de laisser respirer le budget pour les prochaines années. Vous dites que ça risque de museler le projet municipal mais il y a déjà certains points du budget municipal qui ont été engagés : l'offre culturelle par exemple. Des choses sont faites, je ne comprends pas votre peur de croire qu'on ne pourra rien faire.

#### Cécile PARIS

Une réponse pour les remparts, dans le cadre de la convention cadre que nous sommes prêts à signer, la restauration et l'entretien du rempart vont être notifiés.

#### Monsieur le Maire

La convention est passée en conseil municipal au mois de décembre. Dans cette convention il y a des engagements de la ville pour la restauration des remparts et nous avons missionné un architecte en chef chargé de faire une étude notamment pour la portion du rempart de la rue du général de Gaulle. Au vu des conclusions de l'étude nous engagerons les travaux nécessaires. Comme vous le savez, pour tout ce qui est de la restauration du patrimoine, nous sommes très aidés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. C'est un des postes où nous pouvons bénéficier le plus de subventions, au titre du patrimoine. Le Ministère de la Culture conserve encore des moyens pour financer ce type de politiques et nous invite à présenter des projets. Nous savons que notre rempart sur certaines parties est bien malade, c'est une préoccupation majeure. Nous avons aussi prévu des travaux importants au niveau du château. Nous savons que c'est une œuvre de longue haleine. Mais c'est aussi l'identité même de la ville.

Rapidement, chacun a pu s'exprimer sur ces orientations budgétaires, avec les positions qui sont les siennes, l'opposition dans l'opposition, je me doutais bien que cela n'allait pas soulever un enthousiasme débordant, j'aurais été surpris du contraire.

Le point du passé, c'est un argument facile, on le retrouve tant au niveau national que local. On dit que l'héritage est mauvais. Je l'ai déjà dit, nous avons contracté au début du précédent mandat des emprunts importants, et j'ai même expliqué les raisons pour lesquelles ils avaient été contractés. Vous ne pouvez pas me reprocher de ne pas l'avoir dit. Nous avons mobilisé ces emprunts pour financer la fin des travaux de la bibliothèque médiathèque, le parking du viaduc, les halles...Ces investissements participent au rayonnement de la ville de Dinan aujourd'hui. Personne ne le regrette, personne ne va dire aujourd'hui qu'il faut enlever la bibliothèque. Il a fallu mobiliser pour cela des emprunts importants. Je pense que les emprunts auraient pu être contractés pour une durée plus longue, ils l'ont été pour 15 ans, je pense que cela aurait été mieux de le faire sur 20 ou 25 ans.

Pour le transfert de compétence, j'entends votre remarque sur le transfert à la communauté de communes de la bibliothèque. Mais Mr Bertier ne peut pas décider tout seul de ce transfert. Il faut que le conseil communautaire, à la majorité qualifiée, accepte ce transfert de compétence. Il faut que la lecture publique soit de la compétence communautaire, ce n'est pas le choix qui a été fait par les élus communautaires et c'est la raison pour laquelle la bibliothèque est à la charge de la ville. Par contre cette bibliothèque doit pouvoir fonctionner en réseau avec les autres bibliothèques sur le territoire intercommunal et en particulier de l'agglomération. Pour ce qui est du CREC, là aussi reconnaissez que nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, le CREC, nous avons une délégation de service publique jusqu'en 2017 avec le Groupe Variant, nous sommes engagés par ce contrat. Quand viendra le moment de renouveler ce contrat, je suis prêt à ouvrir le débat sur l'évolution du mode de gestion : délégation de service publique, société publique locale, on peut aller vers cela en alliant Dinan communauté et la Ville dans la gestion de cet outil. Le problème c'est que j'ai l'impression de toujours répéter la même chose. Je remercie Véronique Bonnefond pour sa présentation, même si elle avait de l'appréhension, elle a voulu apporter de la pédagogie. Nous savons bien où nous allons, nous connaissons les contraintes qui sont les nôtres. Les baisses de dotations de l'Etat s'imposent à nous et nous prendrons les mesures nécessaires pour préserver notre capacité d'investissement. Il nous faut réduire nos dépenses de fonctionnement. Les moyens dont dispose la ville aujourd'hui ont diminué. Le profil de la population dinannaise a évolué, le coefficient d'intégration fiscale a aussi évolué. Je vais vous donner un exemple, lorsque le guartier a été construit, qui y habitait ? C'était essentiellement les commerçants dinannais. Ils avaient des familles, des enfants, et petit à petit, le profil des personnes accueillies a changé. Je vous rappelle que Dinan est la deuxième ville du département, après St Brieuc en termes de parc HLM. Nous avons vocation à accueillir ces populations. C'est facile de dire c'est votre responsabilité. ... Je vous rappelle qu'en même qu'entre 2012 et 2013, les charges de fonctionnement ont baissé de 2%. Nous sommes une des rares villes de France à avoir réussi à baisser de 2% les charges de fonctionnement. Arrêtons de regarder dans le rétroviseur, nous sommes là pour préparer l'avenir de notre ville, sur des bases saines. J'ai entendu pour rebondir sur ce qu'a dit Jean Gaubert sur sa volonté de poursuivre sa réflexion sur l'évolution de l'abattement général à la base. Je rappelle que le passage de 15 à 5 de cet abattement a été voté à la quasi majorité du conseil presque sur une proposition de Bertrand Elise élu de l'opposition en commission des finances. Les gens évoluent, tout cela fluctue, le débat est ouvert. J'entends la proposition de Jean Gaubert. Il y a une autre réflexion que l'on pourrait avoir sur la taxe sur les logements vacants. C'est un débat sensible, il faut d'abord étudier les causes réelles de la vacance des logements. Est-ce que le logement est vacant parce que le propriétaire est dans l'impossibilité matérielle de rénover ce logement, ou est-ce qu'il est vacant parce que le propriétaire refuse de mettre son logement sur le marché ? C'est un débat que nous devrons avoir.

Augmenter le nombre d'habitants est aussi une piste à explorer. Je reviens sur les logements vacants, pour les diminuer il faudra mobiliser des fonds de l'ANAH, je vous donne un chiffre, les besoins pour la Bretagne sont de 63 millions d'euros, l'enveloppe qui a été attribuée est de 29 millions d'euros. Autrement dit il va falloir aussi bien avec moins de moyens. Ce qui suppose que les intercommunautés comblent le déficit. Il faudra aussi prendre ne compte que ce sont des loyers plafonnés. Nous ne pouvons pas être dans le Yaka faut qu'on... Nous devons y voir clair, avoir des objectifs, nous les avons, avoir une méthode, nous l'avons, il faut avoir une rigueur, nous l'avons... que nous n'ayons pas réussi à vous convaincre c'est autre chose, nous vous le démontrerons mois après mois, années après années, mais encore faut-il nous écouter et ne pas partir d'a priori, ce que vous faites depuis un an. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors du budget. Je vous remercie.

#### **Didier DERU**

Je n'ai pas eu mes réponses.

#### Monsieur le Maire

Si sur le rempart. Ah oui la piste d'athlétisme. Les discussions sont bien engagées avec Dinan Communauté sur son devenir. La perspective serait pour Dinan communauté de créer un stade d'athlétisme, après il faut voir à quel endroit. Nous avons des échanges fructueux. La réfection par Dinan Communauté est quasi actée, après le conseil communautaire devra en délibérer et voir pour les financements....

Pour le PPI, il vous a été en partie présenté. A l'occasion du budget nous aurons l'occasion d'échanger sur les projets d'investissement que sont ceux de la Ville de Dinan.

# **Camille MEUNIER**

Sur la piste d'athlétisme, lors d'une précédente commission des finances, il y a eu cette dissociation entre la piste et les terrains au milieu.

#### Monsieur le Maire

Je considère que ce n'est pas une bonne solution. On ne peut pas avoir deux propriétaires sur un même terrain, c'est pourquoi j'ai demandé à René Degrenne d'étudier la possibilité du transfert du stade à Dinan Communauté.

Je vous remercie, je vous propose que nous passions à l'affaire suivante.

# Affaire n°3

# AFFAIRES CULTURELLES – Projet Château

Rapporteur : Cécile PARIS

Avec 23 583 visiteurs en 2014, le Château de Dinan s'impose toujours comme le premier site touristique du territoire de Dinan Communauté. Pour autant, ce site est en perte de vitesse depuis les années 1980 où d'importants travaux en avaient fait un monument incontournable qui atteignait alors régulièrement les 50 000 visiteurs annuels pour culminer à 75 000 visiteurs en 1991.

A ce déclin, nous avons identifié deux causes :

- la double fonction Château et Musée qui n'a pas permis de définir un discours de valorisation cohérent :
- un sous-investissement depuis les années 1990 tant dans la restauration du monument que dans la scénographie.

Or, les châteaux médiévaux demeurent très prisés par le grand public touristique. Dans le grand ouest, Suscinio, Fougères, le Fort la Latte, Tiffauges... sont des sites dont la fréquentation annuelle se situe entre 80 000 et 120 000 visiteurs.

Par rapport à nos voisins, le Château de Dinan a pourtant la particularité d'être une résidence ducale de la fin du XIVème siècle, particulièrement bien conservée alors que la ville bénéficie déjà d'une notoriété médiévale bien établie avec son enceinte urbaine et des manifestations du type « La Fête des Remparts ». Ce positionnement touristique trouverait donc son aboutissement et un nouveau souffle avec le « Projet Château ».

Les objectifs de ce projet sont aussi de bénéficier de potentielles retombées économiques :

- retombées directes : ce sera une augmentation significative du nombre d'entrées à la billetterie du château tout en maintenant stable les dépenses de fonctionnement ;
- retombées indirectes : ce sont les dépenses des touristes relatives à la restauration, l'hébergement, et celles qui interviennent dans les domaines culturels, sportifs, de loisirs, ainsi que l'achat de cadeaux et de souvenirs qui accompagnent la fréquentation du patrimoine.

La rénovation du château participe également au rayonnement de la ville et à la fierté des Dinannais.

# I- Présentation du projet

# Etape 1- Le départ du Musée

Pour faire du Château de Dinan la destination touristique majeure du territoire, il importe au préalable de déménager les collections du Musée. Plusieurs raisons motivent cette décision :

- les conditions climatiques du Château ne permettent pas d'assurer une conservation satisfaisante des collections ;
- les collections du Musée et l'architecture du Château ne cohabitent pas de manière harmonieuse, ce qui rend difficile la mise en œuvre d'un discours cohérent et attractif pour le grand public;
- le départ des collections permettra la réouverture au public d'espaces aujourd'hui transformés en locaux administratifs ou en réserves.

Afin de ne pas proposer aux visiteurs un Château vide, le transfert des collections se fera de manière progressive, au fur et à mesure de l'avancée du projet scénographique.

Le calendrier prévisionnel de ce transfert a été élaboré ainsi :

- 2014 : départ des collections de la salle de banquet ;
- 2015 : départ des collections de la salle des sculptures ;
- 2016 : départ des collections de la salle XVIIIème et de la chapelle ;
- 2017 : départ des collections de la salle des peintures.

# Etape 2- Les travaux de restauration du Monument

Depuis une vingtaine d'année, l'absence de projet de valorisation a entraîné une détérioration du monument. D'importants travaux de restauration sont aujourd'hui nécessaires, afin de garantir la sécurité du public mais aussi pour permettre de repenser la valorisation du site. Les principaux travaux d'entretien et de restauration programmés dans le cadre du « Projet Château » sont les suivants :

- la restauration de la terrasse de la tour Coëtquen et la reprise des courtines extérieures ;
- un programme d'entretien des courtines intérieures ;
- un programme d'entretien et de restauration des huisseries ;
- la restauration et l'ouverture du souterrain Mercœur ;
- la réfection et la mise aux normes des installations électriques du donjon, de la tour Coëtquen et des extérieurs.

Sur la période 2014-2017, la Ville de Dinan a prévu de consacrer 533 000 € TTC aux travaux d'entretien et de restauration du Château. Les partenaires financiers mobilisés sont l'Etat, la Région Bretagne, et l'association Dinan Patrimoine.

# **Etape 3- Les aménagements structurels**

En complément des travaux d'entretien et de restauration, le « Projet Château » implique la réalisation de deux aménagements structurels pour corriger les points faibles majeurs du site. Ce sont :

- <u>la construction d'un bâtiment contemporain</u>, à la place de l'actuel chalet de bois, offrirait une première image positive de l'accueil du Château tout en assurant des fonctions de boutique mais aussi de « sas » permettant au visiteur de s'intégrer progressivement dans l'atmosphère et l'histoire du site ;
- un nouveau plan de circulation permettant une visite cohérente du monument. Ce dernier inviterait les visiteurs à commencer leur parcours par la tour Coëtquen puis à traverser le souterrain Mercœur pour se retrouver au pied du Donjon. La visite de ce dernier se ferait donc depuis les niveaux inférieurs jusqu'à la terrasse en offrant ainsi une meilleure compréhension des lieux et une cohérence dans le parcours scénographique. La sortie du Donjon se ferait depuis la chapelle, obligeant le visiteur à repasser par l'espace boutique.

Sur la période 2014-2017, la Ville de Dinan a prévu de consacrer 300 000 € TTC à la construction et à l'agencement d'un espace accueil/billetterie. Les partenaires financiers mobilisés sont la Région Bretagne et Dinan Communauté

# Etape 4- Les axes de mise en valeur

L'appellation « Château de Dinan » désigne plusieurs bâtiments médiévaux rassemblés en un ensemble cohérent à la fin du XVIème siècle. Pensé à la fois pour défendre Dinan des attaques venues de l'extérieur mais également pour contrôler la ville et s'assurer de la fidélité des habitants, le Château est un édifice complexe. Il se compose de deux entités reliées par une cour haute et un souterrain :

- la pièce maîtresse est le donjon, construit dans la décennie 1380 par le duc de Bretagne Jean IV. A la fois forteresse et résidence princière, le donjon de Dinan est aujourd'hui un superbe exemple de l'architecture princière de la fin de l'époque médiévale ;
- la tour Coëtquen est une tour d'artillerie édifiée dans les années 1480 pour renforcer l'enceinte dinannaise. Elle est caractéristique de la réponse offerte par les architectes de la fin du XVème siècle aux progrès de l'artillerie à poudre.

Fort de ces deux bâtiments emblématiques, le Château de Dinan va pouvoir développer un discours scénographique cohérent autour de deux axes porteurs auprès du grand public :

- axe 1 : <u>l'art de la guerre au Moyen Âge</u>.

Cité des Marches de Bretagne assiégée à de nombreuses reprises et dotée d'une enceinte urbaine exceptionnelle, c'est tout naturellement que Dinan touche l'imaginaire des grands et des petits autour des combats de chevaliers, des figures héroïques, des tournois... A l'intérieur de la tour Coëtquen, tour d'artillerie de la fin du XVème siècle, l'art de la guerre est une thématique qui s'impose.

- axe 2 : <u>La vie quotidienne dans une résidence princière</u>. Avec son architecture très ostentatoire, le donjon de Dinan est un édifice où le pouvoir ducal se met en scène. Des salles de prestige aux espaces plus intimes en passant par les escaliers dérobés, c'est tout un mode de vie qui peut se révéler aux yeux des visiteurs, grâce à la mise en place d'outils de médiation modernes présentant des thématiques comme l'art de la table, la représentation du pouvoir ou encore l'art de cour

Sur la période 2014-2017, la Ville de Dinan a prévu de consacrer 195 000 € TTC aux aménagements et équipements scénographiques. Les partenaires financiers mobilisés sont la Région Bretagne et Dinan Communauté.

# Etape 5- Animer et valoriser le Château pour en faire un site touristique majeur du territoire.

Afin de valoriser au mieux ces différentes thématiques et faire du Château de Dinan une référence auprès du grand public touristique, il conviendra également de repenser le fonctionnement du site en renforçant les manifestations et animations proposées. Cela passe notamment par :

- une communication touristique qui identifie le Château comme le monument phare ;
- la mise en place d'animations attractives pour un public familial ;
- le développement d'une politique d'évènementielle en saison susceptible de démarquer le site.

Il importe de préciser que le budget de fonctionnement du Château va demeurer constant dans un premier temps. Toutefois, la hausse des recettes, liée à l'augmentation de la fréquentation ainsi qu'à l'espace boutique, devra permettre à terme de dégager des possibilités pour renforcer le fonctionnement du site.

# II- Budget prévisionnel

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissement, la Ville de Dinan s'engage, sur la période 2014-2018, à financer le projet Château selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel					
Dépenses		Recettes (sur le HT)			
Travaux de restauration  - Tour Coëtquen et courtines extérieures  - Courtines intérieures  - Aménagement du souterrain  - Réfection de l'électricité	533 000 € TTC	Etat DRAC Région	25% 30%	106 600 € 127 920 €	
Scénographie - Projet scénographique - Agencement scénographique	195 000 € TTC	Région Dinan Communauté fixé	30% non	46 800 € non fixé	
Espace Accueil-Boutique - Honoraires d'architecte - Construction du bâtiment - Agencement - Aménagement des abords	300 000 € TTC	Région Dinan Communauté fixé	30% non	72 000 € non fixé	
Total	1 028 000 €			353 320 €	

# III- Avancée du projet et calendrier prévisionnel

En 2014, une étude de faisabilité a été réalisée par le service Culture et Patrimoines, détaillant les différentes opérations à envisager. Une première tranche de travaux de restauration a débuté en janvier 2015 et porte sur la restauration des courtines extérieures et de la terrasse de la tour Coëtquen.

	Calendrier prévisionnel		
2015	Premier semestre :		
	- appel à projet auprès d'un scénographe.		
	<ul> <li>appel à projet auprès d'un architecte pour l'espace Accueil/Boutique.</li> </ul>		
	- mission confiée à un Architecte en Chef pour les tranches 2 et 3 de restauration.		
	Second semestre :		
	- validation de l'Avant Projet Sommaire du scénographe.		
	- validation de l'Avant Projet Sommaire de l'architecte.		
	<ul> <li>validation de l'Avant Projet Sommaire de l'Architecte en Chef.</li> </ul>		
2016	Réalisation de la scénographie de la tour Coëtquen		
	Réalisation de la scénographie du donjon Tranche 1		
	Construction de l'espace Accueil/Boutique		
2017	Inauguration de l'espace Accueil/Boutique		
	Réalisation de la scénographie du donjon Tranche 2		
	Réalisation de la seconde tranche de restauration		
2018	Réalisation de la scénographie du donjon Tranche 3		
	Réalisation de la troisième tranche de restauration		
	Fin du projet		

La commission culture et patrimoine avait été informée des grandes lignes de ce projet de château dans sa réunion en date du 22 septembre 2014. Elle sera naturellement associée aux différentes étapes de sa définition puis de sa mise en œuvre.

. \*

Il vous est ainsi proposé :

- 1. d'adopter ce projet de château ;
- 2. d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de sa conception ;
- 3. de solliciter les subventions de l'Etat (DRAC), de la Région et de Dinan Communauté.

\* \*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'adopter ce projet de château, sous réserve de la partie accueil boutique
- 2) d'autoriser M. le Maire à choisir le cabinet de scénographie
- 3) de solliciter les subventions de l'Etat (DRAC), de la Région et de Dinan Communauté.

#### Monsieur le Maire

Merci Cécile pour cette présentation, qui était très claire. Est-ce qu'il y a des questions, des interrogations ? Oui, Didier Déru.

#### Monsieur Didier Déru

Oui, merci Monsieur Le Maire. Effectivement, j'ai participé à la commission culturelle comme il est indiqué dans l'affaire où les grandes lignes avaient été présentées. Je me souviens être intervenu, je n'étais pas le seul d'ailleurs, sur un certain nombre d'interrogations sur la restauration du château, c'est indéniable, je pense qu'il y a peu de personnes ici qui sont contre. Sur la scénographie, le coût est important mais cela me parait opportun, j'avais posé une question, c'était d'essayer à la lumière de ce qui était fait, à la tour de l'horloge, de voir un petit peu l'impact que pouvait avoir une scénographie sur des recettes éventuelles. Cécile Paris a parlé tout à l'heure d'activité économique, de rentabilité pour la ville, justement moi il me manque quelque chose, c'est une projection sur le fonctionnement, parce que autant je suis tout à fait favorable et je salue l'énorme travail qui a été fait sur la restauration, je suis favorable également sur la scénographie, je suis plus réservé, et je l'ai déjà dit ce n'est pas une surprise, sur l'espace accueil. Je suis beaucoup plus réservé pour deux raisons : un, parce que, j'ai besoin de visualiser les choses donc ce sera l'avant-projet de l'architecte qui permettra de se déterminer, mais je suis également réservé sur le fait d'avoir une boutique et des coûts de fonctionnement que cela peut produire. J'avais d'ailleurs exposé en commission culturelle le fait de faire un benchmarque dans certaines villes qui ont ce type de monuments pour voir comment cela peut fonctionner. Je crois qu'on a par le passé pu faire des erreurs en s'appropriant un projet d'investissement intéressant en occultant le fonctionnement. Je suis embarrassé car je suis enthousiaste à l'idée de redonner au château sa gloire d'antan mais je pense qu'il faut un minimum de recul sur l'espace accueil. Ce que je proposerais bien ce serait de scinder les choses pour le vote, attendre un peu plus d'informations sur l'espace d'accueil.

# **Stéphanie MISSIR**

Nous rejoignons l'analyse de Mr Déru sur la nécessité d'avoir une visibilité. Nous voulons un PPI développé. Nous souhaiterions une vision pluriannuelle plus détaillée par rapport à l'accueil boutique, au stockage, aux collections. Nous voulons voir l'ensemble des investissements à court, moyen et long terme. Le second point que nous souhaiterions c'est avoir une alternative sur le projet de scénographie. L'art de la guerre est un thème attrayant mais peut-être que des thèmes plus éphémères pourraient attirer et renouveler le public. Nous l'avions proposé en commission mais ça n'a pas l'air d'être retenu. Je rappelle que le Moyen-Age c'est mille ans, qu'on y trouve le développement de l'art musical, on a en plus le Kiosque avec qui on peut faire des partenariats.

#### Jean GAUBERT

Juste quelques compléments. La question de l'accueil boutique, a-t-on réfléchi au fait d'avoir un accueil concomitant avec l'office de tourisme. Pourquoi n'y a t'on pas pensé quand on a rénové l'office ? J'ai déjà visité pas mal de châteaux et il n'est pas rare de faire quelques mètres entre l'endroit où on a pris son ticket et le monument. Vous êtes-vous posé cette question ? On a parlé de contraintes budgétaires tout à l'heure. Quelle est la meilleure solution pour l'investissement et pour le fonctionnement ? Une billetterie commune avec l'office de tourisme permettrait de faire des économies.

Mon autre question était que deviennent les collections mais on a eu des réponses. Je vous en remercie.

Enfin, concernant le budget : on veut bien vous faire confiance mais quand on vous présente un budget avec les dépenses en TTC et les recettes en HT, ce n'est pas très professionnel. Je comprends qu'on mette du HT mais il faut en mettre partout dans ce cas. Et puis on aurait pu nous dire combien on a demandé à Dinan Communauté ? Comment équilibre t on le budget à la fin ? On croit qu'il y a un vrai projet à faire sur le château et on souhaite participer à ce projet mais on souhaite que rien ne soit fermé. Il ne faut pas s'emballer. Je voudrais parler des services techniques, quand on est dans des monuments comme cela qui coûtent très cher à entretenir, il faudrait avoir une attention très particulière, je trouve inacceptable qu'on laisse perdurer des mares comme je l'ai vu l'autre jour pendant la visite. Si on laisse des mares comme cela ça va s'infiltrer et abîmer les bâtiments.

#### Cécile PARIS

C'est réparé.

# Jean GAUBERT

Ca ne l'était pas l'autre jour. Il a fallu qu'on passe pour que ce soit fait.

#### Yannick HELLIO

Vous avez fait une remarque constructive, le lundi matin j'ai demandé à M. Guével et ses équipes d'intervenir. L'intervention a été faite. Je vous remercie d'avoir fait remonter l'information.

#### Jean GAUBERT

Ce ne sont pas des petites choses, en laissant cela on abime les bâtiments.

#### **Bruno BERTIER**

Nous avons la même passion que vous et merci de nous la transmettre ce soir, Madame Paris, nous la partageons. Votre projet est un beau projet, séparer la partie musée et la partie château est une bonne chose. Nous sommes tous unanimes là-dessus. Ce qui nous manque c'est un manque une vision globale. Où mettons-nous les collections du château ? Comment allons-nous financer cela ? Est-ce que l'on reste dans le jus, est-ce qu'on fait un musée moderne ? Est-ce que reste dans le cœur historique ou est-ce qu'on reste dans les quartiers de Dinan ? On va vous suivre mais vous n'avez fait qu'un bout de chemin et il nous manque le budget. Vous nous présentez ce soir un plan de financement déséquilibré.

#### Monsieur le Maire

C'est un budget d'investissement pas de fonctionnement.

#### Cécile PARIS

Le projet musée est un projet papier, il n'y a pas encore de budget. Pour l'instant les collections vont dans un lieu tout à fait convenable puis elles iront dans des réserves. J'ai pu voir le travail d'inventaire, c'est un travail impressionnant. Au fur et à mesure que les collections sont extraites, elles sont rangées, inventoriées, classées et entreposées de manière saine. La DRAC nous a demandé de construire des réserves. Mais le musée ne pourra être construit que dans le mandat prochain, dans ce mandat nous travaillons juste sur le projet papier pour tout préparer pour le prochain mandat.

#### Michel FORGET

Dans le cadre de Natura 2000, Dinan a été recensé comme un lieu d'habitat important de chauvesouris. Il y a trois sites de repérés la Tour du Gouverneur, la Tour de Penthièvre et le souterrain Mercoeur. L'arrêté de protection Biotope ne concerne que la Tour de Penthièvre, je voulais juste signaler cela de telle manière qu'on y fasse attention en cas de travaux.

#### Cécile PARIS

J'ai rencontré le chargé de Natura 2000 dernièrement, on a engagé un projet mais c'est surtout sur la Tour de Penthièvre. Il ne m'a rien dit pour le souterrain Mercoeur, on y circule déjà d'ailleurs.

### Michel FORGET

Il y a eu des réunions sur ce sujet et le souterrain Mercoeur faisant partie des lieux où il y avait des précautions à prendre.

# Anne-Sophie GUILLEMOT

Je salue la démarche, je la trouve très intéressante. Dans une vie antérieure j'ai travaillé dans le domaine du patrimoine, notamment dans la gestion des collections de musée. C'était il y a presque dix ans et en 2002 il y a eu un rapport très intéressant, un rapport fait par le Sénat. Il y a avait toute une partie sur la gestion des collections des châteaux-musées qui sont des collections difficiles. On pensait faire des économies en mettant dans le château le musée et les réserves et puis le château endommageait les collections et puis les gens en visitant le château avait l'impression d'être dans un Musée et passaient à côté de l'architecture du château. Je trouve la démarche très intéressante mais c'est l'affaire de plusieurs mandats. Un petit conseil pour vous aider à animer et valoriser le projet château, en tant qu'enseignant on reçoit des invitations pour visiter des lieux qui peuvent servir ensuite pour des projets scolaires. Cela nous permet de nous projeter sur ce qu'on pourrait faire avec les élèves. J'ai reçu l'autre jour une invitation pour le Coriosolis à Corseul et je trouve cela intéressant pour les instituteurs de pouvoir découvrir des lieux.

#### Cécile PARIS

Pour répondre à Mr Déru quant au personnel, nous avons deux personnes pendant la saison et il n'y a pas de personnels supplémentaires à embaucher. Nous n'avons pas besoin d'embaucher, le château fonctionne tout seul, il n'y a pas de guide, pour la boutique, deux personnes suffisent pour assurer le service. Il faut une personne à l'accueil et une autre à la boutique.

On peut repenser la question d'un partenariat avec l'office de tourisme mais les produits proposés à la boutique du château ne seraient pas les mêmes qu'à l'office. Nous partageons beaucoup avec le directeur de l'office. On proposerait au château, tout ce qui est médiéval, chevalier... et l'office serait plus tourné vers les produits bretons...

#### **Charles PASINO**

Est-ce que c'est bien de bloquer une scénographie sur le thème de la guerre, peut-être que dans dix ans on en aura marre et il faudra tout recommencer. Et le prix du hall d'accueil me semble bien cher.

#### **Didier DERU**

Je ne suis pas d'accord pour deux raisons pour le personnel, un la notion d'espace, deux la notion d'amplitude horaire, la notion de sécurité. Je pense qu'il y a un large concensus sur le projet à l'exception de ce point là. Peut-on voter sans ce point ?

#### **Didier LECHIEN**

Il n'est pas possible aujourd'hui de présenter un projet global qui présente à la fois le projet château et le projet musée. Nous sommes musée de France, le projet doit être bâti avec la DRAC, ce musée ne pourra sortir que si la DRAC nous accompagne. Pour ceux qui connaissent un peu le fonctionnement du Ministère de la Culture, il faut que lorsqu'on est Musée de France on soit dans la shortlist. C'est-à-dire que tous les ans le Ministère de la Culture va rendre éligible un certain nombre de projets qui vont bénéficier d'aides. La DRAC nous demande aujourd'hui d'abord de protéger nos collections en nous précisant qu'il est impossible qu'elles restent dans le château car elles se dégradent. La priorité est de protéger nos collections, nous avons des réserves provisoires qui sont efficientes et nous travaillons avec la DRAC sur la recherche de réserves susceptibles d'accueillir nos collections. Le premier projet qui avait été fait était beaucoup trop excessif. Nous étions sur un projet de l'ordre de 2.5 millions environ, beaucoup trop. Nous devons partir sur un projet beaucoup plus acceptable. C'est sur cette hypothèse que nous travaillons avec la DRAC, nous sommes par exemple allés voir à Vitré. Pour le musée là encore la décision ne dépend pas que de nous, cela dépend aussi du Ministère de la Culture. Nous allons donc pendant ce mandat construire le projet papier du Musée.

Sur le débat sur la boutique d'accueil, j'ai également posé la question de l'office. Ce projet ne peut se faire, compte tenu des contraintes financières de la Ville, qu'à dépenses de fonctionnement constantes. Je suis prêt à ce qu'on aille plus loin dans la réflexion avec l'office de tourisme sur la faisabilité de faire l'accueil dans l'office. Je ne suis pas totalement convaincu mais on peut toujours étudier. Ne croyons pas que ce sera la solution à tous les problèmes, l'office est fermé le dimanche, cela supposerait aussi qu'il y ait du personnel au château si la vente de billets se faisait au château.

#### **Didier DERU**

Ca ne pourra pas se faire à effectif constant.

Mr le Maire

Nous ferons pour que ce fasse avec un budget de fonctionnement maîtrisé. Le service du patrimoine a étudié tout cela. Le projet château ne doit pas se traduire par une augmentation des dépenses de fonctionnement.

Sur la scénographie, j'entends les remarques quant au risque de figer une scénographie. Ceci étant, que recherchent aujourd'hui les visiteurs? Ils recherchent de l'authenticité, ils cherchent à toucher du doigt le patrimoine. Ce qu'ils ne comprennent pas aujourd'hui quand ils rentrent dans le château, c'est de ne pas y trouver ce qu'ils pensaient y trouver. C'est-à-dire des armures, de l'armement...N'ayons pas peur de spécialiser le château sur l'art de la guerre puisque le château a été construit pour ça ou sur une résidence princière puisque le donjon a été conçu pour cela. Je crois aussi qu'il faudra explorer des techniques innovantes pour faire vivre ce château, en terme, de sons, d'odeurs,... Je vous invite à découvrir le château de Falaise. Il faudra que notre château touche à toutes ces technologies. Il y aura aussi un espace d'exposition temporaire.

Je retiens donc que nous sommes tous d'accord sur le projet château, je vous invite donc à voter sur le projet château. Nous continuons à travailler sur le projet, je retiens la remarque sur la boutique accueil. On retravaillera ce point en commission culturelle et on le représentera en séance mais on vote sur le principe du projet château. Et on étudie les différentes options pour la boutique.

#### **Didier DERU**

Je voulais juste intervenir sur la rédaction précise de l'affaire.

#### **Didier LECHIEN**

On corrige la délibération, on va voter sur le principe du projet. Je vous demande de m'autoriser à choisir un cabinet pour la scénographie. On pourrait avoir une aide de 50 % de Dinan Communauté sur ce projet. Dinan Communauté considère que c'est un projet phare pour le territoire.

Je voulais vous signaler que l'émission des Racines et des Ailes viendra tourner à Dinan au mois de mai prochain.

On passe au vote? Unanimité, Merci

# Affaire n°4

# AFFAIRES IMMOBILIERES- Vente de l'immeuble du 9 rue du Champ Coquède

Rapporteur : Yannick HELLIO

La Ville de Dinan est propriétaire d'une maison avec jardin au 9 rue du Champ Coquède à Dinan. Elle constituait l'ancien logement de fonctions des gardiens successif du cimetière. Cette maison est inoccupée, à part une annexe qui constitue le bureau de l'agent préposé à la gestion du cimetière.

Nous pourrions ainsi mettre en vente cette propriété, et lancer en parallèle la construction sur le site d'une maison d'accueil pour les familles.

Cette propriété, cadastrée section AC n° 131, représente une superficie de 504 m² et comprend ;

- une maison d'habitation, d'une surface développée de 169 m², avec :
  - au rez-de-chaussée : une entrée, un salon séjour, une cuisine, un sanitaire, un escalier, un couloir d'accès au sous-sol ;
  - au 1<sup>er</sup> étage, sous mansarde : un couloir distribuant les pièces, 2 chambres, une salle de bain, un sanitaire ;
  - une grande cave sous l'intégralité de la maison.
- un bâtiment annexe en pierre et couvert d'ardoises qui comprend un bureau, un débarras et un garage.

La propriété est entourée d'un mur de 2,50 mètres de haut, avec jardin arboré.

Ce bien a été estimé par le service des Domaines, le 21 novembre 2014, à 165 000 €. Compte tenu de la marge de l'estimation, ce prix pourrait être porté à 180 000 €

Il pourrait ainsi être mis en vente dans toutes les agences immobilières et études notariales de Dinan, sur la base de ce prix de 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros). Les offres seraient remises au notaire chargé de la vente à une date fixée dans la publicité de vente, et ouvertes par lui, en présence de M. le Maire.

La vente serait alors consentie au plus offrant.

\* \*

Vu l'avis du service des Domaine en date du 21 novembre 2014 ;

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme en date du 5 janvier 2015

# Il vous est proposé :

- 1. de vendre l'immeuble du 9, rue du Champ Coquède, aux conditions indiquées ci-dessus, les offres étant à remettre en l'étude de Maître Allot-Ranc, notaire à Dinan.
- 2. d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Allot-Ranc notaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

\*

# Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) de vendre l'immeuble du 9, rue du Champ Coquède, aux conditions indiquées ci-dessus, les offres étant à remettre en l'étude de Maître Allot-Ranc, notaire à Dinan.
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Allot-Ranc notaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

#### **Didier LECHIEN**

Cette maison accueillait le gardien du cimetière, elle est difficilement accessible. Le terrain à l'arrière de la maison est constructible, il y a possibilité d'agrandir et d'y faire quelque chose de bien.

#### **Didier DERU**

On bloque à 180 000€ ou on laisse une marge pour baisser jusqu'à 165 000€?

#### Yannick HELLIO

On avait mis le prix à 165 000€ en commission et Mr Gaubert nous a dit qu'on pourrait essayer à 180 000€ car c'était un beau bâtiment. Y Aura-t-il un acquéreur ?

#### **Didier LECHIEN**

On la met à 180 000€ et si on a un acheteur à 165 000€ vous m'autorisez à signer ? Je me permets de vous signaler une disposition du testament de Mr Néel de la Vigne puisque c'est lui qui est à l'origine de la maison du cimetière. Document qui date du 9 septembre 1851, il dit ceci : une conciergerie manque au cimetière, elle est réclamée par la bonne police, peut-être aussi la décence voudrait qu'un oratoire ou un reposoir fut établi pour y déposer la bière du défunt pendant la cérémonie funéraire. Il a légué à la ville 10 000 francs. C'était une somme importante. Nous allons donc donner satisfaction à Mr Néel de la Vigne puisqu'avec le produit de la vente de cette maison nous allons créer une salle qui ne sera pas un oratoire mais un lieu où la bière du défunt pourra reposer.

# Affaire n°5

# <u>CIMETIERE- Maison d'accueil et de recueillement - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. (DETR)</u>

Rapporteur: Yannick HELLIO

La création, au cimetière, d'un espace d'accueil des familles et de recueillement pour les cérémonies des obsèques, apparaît nécessaire.

Cet espace doit permettre :

- d'accueillir les familles et le public pour les renseigner et pour l'accomplissement de diverses formalités (concessions, opérations funéraires,...);
- de permettre aux familles d'organiser des cérémonies d'obsèques ;
- d'offrir aux personnes qui assistent à des inhumations de trouver un lieu d'attente couvert.

Le projet qui serait conçu par un architecte, comporte, suivant le schéma de principe ci-joint :

- un hall d'accueil; avec bureau (16 m²)
- une grande salle de recueillement et permettant d'organiser les cérémonies d'obsèques (47.6 m²)
- des sanitaires accessibles PMR (3,80 m²)
- un auvent à l'entrée (23m²)

L'ensemble représente une surface d'environ 104 m². L'opération est estimée à 184 740 € H.T.

Ce projet pourrait être subventionné par l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 30% de la dépense hors taxes.

\* \*

Suite à la commission des finances en date du 12 février 2015 ; Il vous est proposé :

- d'approuver le projet de création une maison d'accueil et de recueillement, pour un montant estimatif de 184 740 € H.T.;
- de solliciter l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de réalisation de l'opération.

#### Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'approuver le projet de création une maison d'accueil et de recueillement.
- 2) de solliciter l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- 3) d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de réalisation de l'opération.

Mr Hellio présente le projet.

#### Mr le Maire

Je précise qu'il s'agit juste de voter le principe, le projet architectural n'est pas encore défini.

#### Bruno BERTIER

Ce sujet doit rassembler l'ensemble des élus, je pense. Nous ne souvenons pas en avoir parlé en commission de finances.

Monsieur le Maire

C'était à celle d'avant.

#### **Bruno BERTIER**

Ce qui nous pose problème, ce sont les surfaces. 47m², pour recevoir des familles, des amis, dans un moment de recueillement, cela me parait juste. Il faut vraiment que l'on trouve de la surface supplémentaire, c'est trop peu.

## Monsieur le Maire

Que les choses soient claires, ce qu'on valide ce soir c'est la vente de la maison du cimetière. En commission des travaux, le projet sera travaillé, là on en est juste au principe.

#### **Bruno BERTIER**

Si on vend la maison à 165 000 € on n'a plus les 180 000€ prévus dans ce projet. Et pour cette somme, est-ce qu'on peut avoir une surface supérieure à 47m²?

## **Didier LECHIEN**

La délibération c'est surtout une demande de subvention au titre de la DETR, que l'on n'est absolument pas sûr d'obtenir. Je vous propose qu'en même qu'on avance sur ce dossier. On fait la demande de subvention et parallèlement on continue à avancer sur le projet.

## Affaire n°6

# AFFAIRES IMMOBILIERES- Vente d'un terrain, impasse du Bouloir à Dinan

Rapporteur: Yannick HELLIO

La Ville de Dinan est propriétaire d'un terrain qui est situé à l'extrémité de l'impasse du Bouloir à Dinan, entre l'école du Sacré Cœur et la promenade des Petits Fossés. Des terrains de boules y avaient été aménagés ainsi qu'une construction légère édifiée pour y abriter des terrains couverts. Ceux-ci ne sont plus utilisés depuis plusieurs années et aucune association n'est intéressée pour les utiliser.

Nous pourrions ainsi le mettre en vente.

Il est cadastré section AL n° 372, pour une contenance d'environ 647 m². Il est classé en zone constructible USA du Plan de Sauvegarde et de mise en valeur de Dinan.

Ce bien a été estimé par le service des Domaines, le 14 novembre 2014, à 100 000 €. Après consultation de professionnels de l'immobilier, ce prix pourrait être porté à 150 000 €.

Il pourrait ainsi être mis en vente dans toutes les agences immobilières et études notariales de Dinan, sur la base de ce prix de 150 000 € (cent cinquante mille euros). Les offres seraient remises au notaire chargé de la vente à une date fixée dans la publicité de vente, et ouvertes par lui, en présence de M. le Maire.

La vente serait alors consentie au plus offrant.

Vu l'avis du service des Domaine en date du 14 novembre 2014 ;

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme en date du 5 janvier 2015 ;

### Il vous est proposé :

- 1. de vendre ce terrain, aux conditions indiquées ci-dessus, les offres étant à remettre en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan.
- 2. d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

\* \*

# Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre ce terrain, aux conditions indiquées ci-dessus, les offres étant à remettre en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan.
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions?

**Bruno BERTIER** 

Ce n'est pas très cher.

#### **Monsieur le Maire**

Il y a des contraintes, il y a un bâtiment à démolir, l'accès n'est pas facile pour les véhicules, et il y aura des contraintes de voisinages et les petits fossés. On vote ? Unanimité.

# Affaire n°7

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE DINAN - Convention d'accueil d'enfants domiciliés hors DINAN

Rapporteur: Anne-Sophie GUILLEMOT

La Ville de DINAN gère deux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) implantés sur le site des *Réhories* à Dinan. Une structure maternelle accueille les enfants âgés de 3 à 6 ans, et une autre ceux qui sont âgés de 7 à 14 ans. Ce service, agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, fonctionne tous les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires (sauf celles de Noël).

Les horaires sont les suivants :

- accueil de 7h30 à 9h30 ;
- fin du service entre 17h30 et 18h;
- garderie de 18h à 19h.

L'accueil se fait en journée et demi-journée.

Compte-tenu de la réorganisation des rythmes scolaires, un fonctionnement spécifique est organisé, depuis septembre 2014, pour les mercredis. Les accueils de loisirs sont ouverts toute la journée et accueillent dès le matin les enfants qui n'ont pas classe. Pour les enfants qui ont classe, un service est assuré dès la fin de la classe, pour le repas du midi, un transfert est ensuite assuré depuis l'école vers le site des *Réhories*.

Ce service est réservé aux enfants de DINAN. Dans la limite des places disponibles, les enfants hors-commune peuvent être accueillis. Un tarif spécifique est alors appliqué.

Certaines Communes souhaitent que leurs résidents bénéficient des mêmes avantages que ceux de DINAN pour l'accueil de loisirs, à savoir la priorité à l'inscription et l'application de tarifs identiques.

En contrepartie, ces Communes sont prêtes à participer au coût de fonctionnement de ce service.

Les conditions d'accueil des enfants extérieurs à Dinan seraient les suivantes :

Les conditions d'accueils seront identiques à celles offertes aux Dinannais. Pour le mercredi midi, ces communes assureront le transport de leurs élèves à 12 h 30, à l'école des Fontaines, où sera assurée la restauration. La responsabilité de la Ville de DINAN ne débutera qu'à l'arrivée des enfants sur le site des Fontaines.

Il sera facturé aux communes une participation aux frais de fonctionnement, correspondant à la charge liée à l'encadrement. Pour cette année, le salaire et les charges liés à l'embauche d'un animateur coûte à la Ville de DINAN 190 € la journée.

Un animateur assure l'encadrement d'un groupe de 10 enfants (1/8 d'âge maternel, 1/12 d'âge élémentaire).

Le coût par enfant est donc évalué à 19 €/jour.

De ce montant sera retirée la somme facturée aux familles. Le tarif médian facturé aux familles est de 9,5 € par jour.

Considérant ces éléments, la participation financière des communes est fixée à 9,5 €/jour et par enfant. Ce montant sera réévalué au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, selon l'indice des prix à la consommation.

Une facture trimestrielle sera adressée aux mairies conventionnées.

Les familles concernées devront s'inscrire auprès du service Education-Enfance-Jeunesse & Cohésion

Sociale de la Ville de Dinan et recevront pour la période donnée, une facture aux tarifs appliqués aux Dinannais.

Comme pour les Dinannais, la participation des familles sera fonction du quotient familial de celle-ci.

La Ville de DINAN reste seule décideur du contenu des programmes et du projet pédagogique. Cependant, une rencontre trimestrielle sera organisée entre les deux parties pour en discuter.

En tout état de cause, les Dinannais resteront prioritaires.

Les places disponibles seront attribuées aux communes conventionnées.

L'accueil des familles domiciliées dans des communes non-conventionnées sera limité et pourra être refusé faute de place.

\* \*

Suite à la réunion de la commission éducation, enfance et jeunesse et cohésion sociale en date du 4 février 2015.

Il vous est ainsi proposé :

- 1. d'adopter les conditions fixées ci-dessus quant à l'accueil dans ses ALSH des enfants extérieurs à Dinan ;
- 2. d'autoriser le Maire à établir une convention avec les communes intéressées à ces conditions.

\* \*

## Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'adopter les conditions fixées ci-dessus quant à l'accueil dans ses ALSH des enfants extérieurs à Dinan ;
- 2) d'autoriser le Maire à établir une convention avec les communes intéressées à ces conditions.

Anne-Sophie Guillemot présente le fonctionnement.

#### Anne-Cécile BRIEC-LAME

Réunir les enfants des communes voisines, cela parait normal. On avait juste besoin de précisions concernant la convention, par rapport au nombre de places disponibles. S'il n'y a que 5 places et 6 candidats, comment se fait la sélection ? Pour les charges, comment calculez-vous, est-ce juste par rapport au coût de l'animation ou est-ce que les repas... comment c'est différencié ?

# Anne-Sophie GUILLEMOT

Au niveau des repas, il y a une facturation séparée avec la fréquentation du centre, il y a une facturation journée ou demi-journée. Il n'y a pas de sélection à l'entrée, on accueille les enfants de Dinan Communauté. On fait un pas vers le Grand Dinan et on fait un pas pour travailler différemment, peut-être qu'on pourra passer des conventions avec d'autres communes voisines. Ce qui permettrait de partager le coût de fonctionnement parce que l'équipement est porté par la ville de Dinan, ce n'est pas

un équipement obligatoire, c'est un choix politique. On aurait pu calculer l'ensemble des charges dans le calcul mais ça n'aurait pas été forcément juste. Pour Léhon il y a 20 enfants, pour Aucaleuc 4. Avec la fermeture de l'ALSH de Léhon on perçoit des prestations CAF, on fait bénéficier les familles d'un tarif Dinan, la commune de Léhon compense nos frais de fonctionnement et en même temps on reçoit des prestations de la CAF. On n'est pas perdant.

#### Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions? On passe au vote.

## Affaire n°8

# <u>SYNDICAT MIXTE MEGALIS BRETAGNE- Fourniture de services numériques – Convention</u> d'accès

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Syndicat mixte *Mégalis Bretagne*, par délibération de son Comité Syndical en date du 21 mars 2014, a adopté la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par la Communauté de Communes. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Celui-ci comprend les services suivants :

- une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics ;
- un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- un service de télétransmission des données et pièces au comptable ;
- un service d'échanges sécurisés de fichiers ;
- un service d'informations publiques en ligne ;
- un parapheur électronique ;
- un service d'archivage électronique à valeur probatoire ;
- un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"
- un accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat »,
   « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

L'adoption du bouquet de services numériques *Mégalis Bretagne* nécessite la signature d'une nouvelle convention.

\* \*

Il vous est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention *Mégalis Bretagne* et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet *Mégalis* pour la période 2015/2019.

\* \*

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention *Mégalis Bretagne* et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet *Mégalis* pour la période 2015/2019.

# **Didier DERU**

Une précision, siégeant au comité de Megalis Bretagne, ils développent aussi toute une banque de données de logiciels.

# Monsieur le Maire

Le prochain conseil aura lieu le 31 mars.

Par ailleurs je vous rappelle la journée organisée par Théo Marteil pour prendre le train Dinan St-Malo le 7 mars prochain pour demander plus de liaisons entre Dinan et St-Malo.

La séance est levée.